



Ville de -----

PORT-DE-BOUC

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE PORT DE BOUC – 2007– 2009

S O M M A I R E

■ PREAMBULE

- **UN NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL**
- **L'ELABORATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**
- **CONTENU DE LA CONVENTION CADRE**

■ LE CONTEXTE DE LA COMMUNE DE PORT-DE-BOUC

- **LES GRANDES CARACTERISTIQUES TERRITORIALES, SOCIALES, DEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES**

■ LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE DE PORT-DE-BOUC

- **UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DANS LE PROLONGEMENT DU CONTRAT DE VILLE ET DU D.S.U.**
- **UN PROJET A INSCRIRE DANS LA DYNAMIQUE DE L'OUEST ETANG DE BERRE ET DE L'AGGLOMERATION**
- **LES ENJEUX PRIORITAIRES PAR THEMATIQUES**

■ LES THEMATIQUES DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

- **Une thématique transversale : la prévention et la lutte contre les discriminations**
- **L'Habitat, l'amélioration du cadre de vie**
- **L'accès à l'emploi – le développement économique**
- **La prévention de la délinquance, la citoyenneté**
- **La santé**
- **L'accompagnement social et le développement de la vie sociale**
- **La Réussite éducative :**
 - La Réussite Educative / Le scolaire
 - Le soutien à la parentalité
 - La Réussite Educative, l'accès aux activités socioéducatives et sportives
 - La Réussite Educative / l'accueil de la petite enfance
 - L'accès à la culture

■ LES QUARTIERS DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

- la ZUS - ZRU de la lèque - les Aigues Douces
- La ZUS - ZRU des Comtes
- La ZUS des Amarantes et le quartier MILAN SUD
- Le quartier TASSY Est et Ouest

■ LA GOUVERNANCE

► LE PILOTAGE :

- ◆ Comité de Pilotage
- ◆ Comité Technique
- ◆ Direction opérationnelle

► L'EVALUATION

- ◆ Le dispositif d'évaluation en continu

► LES MODALITES D'ENGAGEMENT

- ◆ Calendrier
- ◆ Conventions pluriannuelles

► LE CADRE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

- ◆ La commune
- ◆ L'Etat,
- ◆ L'ACSE,
- ◆ La CAOEB,
- ◆ Avenants au CUCS

■ PREAMBULE

UN NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL

La Politique de la Ville a pour but de mettre en œuvre de façon concertée entre l'Etat, les collectivités territoriales et d'autres partenaires, un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

A l'issue du Contrat de Ville, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est le nouveau cadre de mise en œuvre de ce projet.

Face à la persistance de difficultés sociales et économiques et afin de poursuivre et développer les actions nécessaires pour renforcer la cohésion sociale, améliorer durablement le cadre de vie et les conditions de vie des habitants, favoriser une meilleure intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville et de celle-ci dans la dynamique de développement de l'agglomération, la Commune de Port-de-Bouc sollicite la signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Conformément aux orientations du Comité Interministériel à la Ville du 9 mars 2006 et de textes afférents, le renforcement de l'action publique prend en compte les politiques développées à l'échelle communale et intercommunale en s'appuyant et coordonnant les dispositifs de droit commun existant sur le territoire et à mettre en cohérence.

L'ELABORATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

La réflexion pour l'élaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été réalisée notamment au moyen de réunions de travail avec les partenaires concernés. Ainsi trois groupes de thématiques de travail et trois comités techniques ont été mis en place. Ce travail de concertation a permis de déterminer les orientations prioritaires du CUCS.

Il a été aussi tenu compte de :

- L'évaluation intermédiaire de 2004 qui avait notamment mis en évidence les difficultés de la gouvernance intercommunale et, malgré des évolutions locales positives, celles des moyens du droit commun.
- La géographie prioritaire CUCS proposée par l'Etat avec les quatre grands quartiers d'habitat social de la ville : ZUS de la Lègue et des Aigues Douces, ZUS des Comtes, ZUS des Amarantes, quartier Tassy Est et Tassy Ouest.

Toutefois l'homogénéité des caractéristiques de la population de la ville, dont le revenu moyen par habitant est le plus faible du département, oblige à traiter l'ensemble des ménages défavorisés pour leur proposer un niveau de réponse homogène.

CONTENU DE LA CONVENTION CADRE

Le présent document définit la Convention Cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, entre l'Etat, la Commune de Port-de-Bouc, la Communauté d'Agglomération OUEST Etang de Berre, le Conseil Régional. Elle comprend les orientations par thématiques avec leur justification, la mise en œuvre ou gouvernance, les engagements des premières collectivités signataires.

Les engagements de partenaires sollicités, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Association Régionale HLM, feront l'objet d'avenants, ainsi que tout complément éventuel en terme d'orientation ou engagement.

■ LE CONTEXTE DE LA COMMUNE DE PORT-DE-BOUC

LES GRANDES CARACTERISTIQUES TERRITORIALES, SOCIALES, DEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES

L'urbanisation de la ville de Port-de-Bouc s'est développée au début du siècle à partir des activités industrielles (chantiers navals, chimie). A partir de la fin des années 1950 et jusqu'au milieu des années 1970, la plupart des activités économiques disparaissent. Le territoire devient alors une « mosaïque » de quartiers et de friches industrielles, circonscrit par les infrastructures (voies ferrées, canal, RN568).

Dans les années 1970, l'arrivée massive de la population induite par l'industrialisation de Fos, se matérialisera par la construction de grands ensembles d'habitat collectif social (1700 logements). Dans une commune déjà sinistrée, cette configuration urbaine imposée va durablement affecter les grands équilibres communaux. Port-de-Bouc à la fin des années soixante dix est donc sinistrée économiquement et socialement par l'effet conjugué de la perte de ses activités industrielles, des conséquences de l'industrialisation de la ZIP de Fos, et de la carence de solidarité intercommunale pendant plus de 20 ans. (elle sera écartée des bénéfices des retombées fiscales de la ZIP de Fos, et son intégration au SAN lui a été refusée en 1983).

C'est dans ce contexte que la ville engage dès le début des années 80, une stratégie globale de développement qui s'appuie sur les procédures contractuelles du DSU-DSQ et du Contrat de Ville avec une mobilisation forte des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département). Elle s'est appliquée à l'ensemble des quartiers d'habitat collectif où domine le logement social, et au centre ville.

Cette politique a reposé sur :

- ✚ La requalification urbaine par la réhabilitation des grands quartiers d'habitat social, en voie d'achèvement, et l'amorce d'une diversification de l'habitat par l'aménagement du centre ville sur la friche des chantiers navals.
- ✚ La reconquête et la diversification économique bâties notamment sur la filière maritime et le tourisme social, l'aide au commerce, à l'artisanat et aux petites entreprises de maintenance des grandes industries pétrochimiques et sidérurgiques.
- ✚ Une politique d'accompagnement social pour apporter à la population, en particulier celle en difficulté, les services dont elle a besoin et pour lui permettre d'accéder à des droits. L'accent a ainsi été mis sur la politique éducative en faveur de l'enfance et la jeunesse, sur l'action sociale solidaire, sur la mise en place d'équipements et services de proximité (sociaux, sportifs, culturels, pour l'accès à l'emploi et à la formation, et pour la santé.)

Cependant la politique de peuplement de bailleurs sociaux entre 1990 et 2000, pour combler à tout prix la vacance, a installé des ménages en grande précarité, provoquant un phénomène de forte paupérisation. Ce processus est en passe aujourd'hui d'être contenu grâce aux efforts consentis au travers des politiques successivement mises en œuvre, même si globalement, la situation socio-économique de la population reste très préoccupante.

En effet, les difficultés pèsent autant sur elle, voire s'accroissent, du fait de la situation générale de l'emploi sur le bassin économique, d'autant que la partie de la population apparemment la moins fragile, comme les salariés en activités ou les retraités, ont des niveaux de ressources faibles.

L'ensemble des indicateurs de l'INSEE, de l'ANPE, des bailleurs, de l'observatoire des ZUS, de l'Education Nationale, de la CAF, des services fiscaux etc, caractérisent cette situation de fragilité de la population :

- **une diminution du nombre d'habitants** qui semble aujourd'hui enrayée par les efforts de requalification urbaine, d'amorce de diversification de l'habitat, de développement de l'emploi local ; mais le développement se heurte à l'attractivité des communes voisines et au manque d'un parc logement plus diversifié. Port-de-Bouc compte aujourd'hui 17000 habitants contre 21500 en 1975.

- **Une population de jeunes** encore un peu plus élevée que la moyenne (25% de 0 à 19ans) surtout en ZUS (37%) (département 24%), aux difficultés spécifiques d'insertion.
- **un vieillissement accéléré** 22% de plus de 60 ans en 1999 contre 12% en 1982. Ce taux dépasse celui du département (21%). Cette population vieillissante, généralement de faible revenu, connaît des difficultés socio sanitaires et de logements à adapter qu'il faut prendre en compte.
- **Une plus forte proportion de familles nombreuses**, (5 personnes et plus) avec 8% sur la ville et 10,3% en ZUS.
- **Familles monoparentales** leur nombre s'accroît : 18,3% en 2004 sur la ville contre 11,7% en 1999 et 21,7% en ZUS.
- **Un taux d'activité** (39,9%) en légère progression grâce à l'emploi féminin mais qui reste inférieur au taux départemental (43,4%) et progresse moins vite que celui-ci. L'écart s'accroît donc. En outre si la population a baissé de 9%, la population active a diminué de 12% confirmant le départ de ménages actifs et une fragilité socio-économique.
- **L'emploi féminin**, bien qu'en hausse significative (de 49,3% en 1990 à 59% en 1999) reste néanmoins nettement inférieur au taux départemental (70%) et à celui des hommes (16% d'écart).
- **Un faible niveau de qualification et de diplôme** : 34% des actifs de plus de 15 ans sont sans diplôme (20% au niveau national). Ces taux atteignent 40% et même 48% en ZUS. Au plan scolaire, tous les établissements sont en ZEP et le diagnostic de l'Education Nationale signale près de 500 élèves en difficulté scolaire sur 2600.
- **Un taux de chômage élevé**, particulièrement chez les jeunes, les femmes, les non diplômés et les étrangers. Le taux de demandeurs d'emploi (toutes catégories) est le double de la moyenne nationale et il atteint 36% en ZUS. 46% des jeunes sont au chômage, 34,5% des femmes, deux tiers des chômeurs ne sont pas, ou peu diplômés (niveau 5 ou moins) et 14% des étrangers alors qu'ils constituent 9% de la population. Cependant ces taux masquent des évolutions contrastées et préoccupantes entre 1999 et 2004 : remontée du chômage des jeunes surtout en ZUS, baisse de celui des femmes, mais moindre que celui des hommes, baisse du taux des chômeurs non diplômés, mais hausse de celui des diplômés (niveau 4 et plus).

- **Une structure sociale majoritairement composé d'ouvriers et d'employés** (70% de la population active) et un taux de salariés aux statuts précaires de 18% particulièrement chez les femmes (20% des actives ayant un emploi) contre 13,8% en France.
- **Une population aux faibles revenus et paupérisée** : le revenu fiscal médian par ménage sur la ville (10 660€) est au niveau de celui des ZUS en France (10 769€) en 2002. 75% des ménages du parc social ont des revenus inférieurs à 60% du plafond HLM. Un tiers est sous le seuil de bas revenu. La situation est préoccupante pour l'économie de la ville, sa mixité sociale. Ainsi, la part de foyers fiscaux imposés a baissé de 43% en 2001 à 35,6% en 2005 (Département 50,5%).
- **Le taux de population étrangère** n'est pas significatif en soi (10%). Même s'il reste supérieur à celui du département (6%), il baisse. Cependant la population étrangère est proportionnellement plus précarisée notamment sur l'emploi et la majorité des résidents âgés hébergés en foyer est en situation de précarité.
- **Une grande diversité d'origines ethniques caractérise la population.** Par son histoire industrielle puis son développement comme pôle d'habitat, la ville a connu des flux migratoires importants : populations venues d'Europe du Sud, populations issues du Maghreb, et surtout une très importante communauté gitane sédentarisée fortement présente dans le parc social. La politique de peuplement de certains bailleurs pendant une dizaine d'années, a conduit à l'arrivée de nouvelles familles à la situation sociale précaire n'ayant pas bénéficié des mêmes conditions d'insertion, et qui pour certaines marquent plus de différences en termes de relations sociales.
- **Une structure du parc de logements, marquée par l'importance du locatif social.** L'histoire de Port-de-Bouc, depuis les années 1960, explique la structure de son parc d'habitation avec près de 1 700 logements sociaux construits, pour les besoins de l'industrialisation de Fos, entre 1970 et 1976. Il en a résulté un déséquilibre dans la répartition des catégories de logements : 41% des ménages habitent dans le parc social (soit 2650 ménages sur 6500), hors foyers Sonacotra (400 chambres), (Département 16%) ; la moitié réside en ZUS. 41% des ménages sont propriétaires de leur logement (Département 49%). 18% des ménages sont locataires dans le privé (Département 35%).

Le parc social abrite un nombre important de familles pauvres (26,7%) qui sont considérées comme en dessous du seuil de pauvreté (moyenne départementale 19%). Il connaît à la fois des problèmes de sur occupation, pour des familles avec enfants, et de sous occupation pour des ménages âgés. Ce parc réhabilité pour l'essentiel est aujourd'hui stabilisé. Aussi il est confronté à une forte demande du fait de la situation sociale et démographique (besoins de décohabitation, etc).

Malgré sa croissance, l'offre à l'accession à la propriété est faible et difficile à réaliser pour les ménages Port-de-Boucains.

Le parc locatif privé offre peu de diversité ; habitat ancien souvent peu entretenu ou appartements des copropriétés des années 1970. Aussi ce parc privé a un rôle de parc social de fait. Il accueille plus de 40% de personnes isolées, 24% de familles monoparentales, et davantage de jeunes ménages que dans le parc social (environ un quart des moins de 30 ans).

■ LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DANS LE PROLONGEMENT DU CONTRAT DE VILLE ET DU DSU

Le projet du CUCS s'inscrit à la suite du Contrat de Ville et du DSU dont les priorités étaient :

AU NIVEAU DE L'AGGLOMERATION

- * Le développement des activités et la diversification du tissu économique
- * L'amélioration de la qualité et de la diversification résidentielle des quartiers notamment d'habitat social et la valorisation du cadre de vie.
- * Le renforcement de la cohésion sociale
- * L'amélioration du fonctionnement du tissu urbain en complétant l'offre d'équipements, de services, de transports collectifs et en requalifiant des espaces en friche.

AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Les programmations ont mis la priorité sur :

- * L'achèvement du programme de requalification urbaine des quartiers d'habitat social et l'amélioration du cadre de vie.
- * L'éducation (temps scolaire-périscolaire - extrascolaire) par la culture, les sports et les loisirs.
- * L'insertion sociale, la cohésion sociale, l'accès aux droits, le développement de la vie associative, l'implication d'habitants, l'insertion des publics issus de l'immigration.
- * La prévention de la délinquance et des addictions
- * L'éducation à la santé
- * L'accès à l'emploi et à la formation au moyen de dispositifs essentiellement de droit commun et de structures de niveau intercommunal.

La contractualisation entre la Commune, l'Etat, le FASILD, le Conseil Régional, le Conseil Général et le SIVOM, a permis de contenir les processus de paupérisation et d'exclusion par la mise en œuvre d'un programme d'actions de requalification urbaine et d'accompagnement social.

Cependant la persistance des situations de précarité et les enjeux de développement à court et moyen terme sur le bassin de vie, rendent nécessaires la poursuite d'une démarche volontaire de développement social et urbain sur le territoire visant à obtenir plus de mixité et de cohésion sociale.

Dans le prolongement de la convention territoriale précédente, les orientations du CUCS s'inscrivent dans le nouveau cadre de la Politique de la ville : articuler et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existants relevant des politiques publiques, et proposer un nouveau programme plus spécifique et mieux adapté pour le territoire, à décliner sur les quatre secteurs prioritaires retenus pour le CUCS en fonction de spécificités. Il s'agit des trois ZUS (Aigues Douces la Lèque 2900 habitants, des Comtes 1700 habitants, des Amarantes 1200 habitants et du quartier Tassy 3750 habitants).

UN PROJET A INSCRIRE DANS LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'OUEST ETANG DE BERRE ET DE L'AGGLOMERATION :

Port-de-Bouc est membre de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Etang de Berre avec Martigues et St Mitre les Remparts. Elle est incluse dans le périmètre du SCOT qui réunit les territoires des deux EPCI de la CAOEB et Ouest Provence. Le développement de la Commune et la réduction des handicaps sociaux sont donc étroitement liés au devenir des bassins d'emploi de Martigues / Lavéra et Fos sur Mer et aux solidarités intercommunales.

Les incidences des projets économiques (2XL, IKEA ...) sur la ZIP de Fos, la requalification de la RN568, le réaménagement des friches de la rive Nord du chenal de Caronte vont impacter la problématique de l'habitat et des équipements publics induits, et par voie de conséquence l'organisation urbaine et les quartiers de la ville.

■ LES ENJEUX PRIORITAIRES PAR THEMATIQUE :

■ HABITAT ET CADRE DE VIE

- ✓ Mieux répondre à la demande de logements sur la commune : mesures de construction diversifiées, de rénovation, d'amélioration de l'accès au logement et d'insertion sociale par le logement.
- ✓ Maintenir une stratégie cohérente d'aménagement et de développement urbain, et prendre en compte les aménagements structurels futurs : liaisons entre les quartiers, dynamisation de la fonction du centre ville, traitement de la RN568, de friches.
- ✓ Poursuivre l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des habitants en particulier dans les quartiers d'habitat social. Mesures de gestion urbaine et sociale de proximité, d'aménagements, de développement de la vie sociale.
- ✓ Compléter les équipements de proximité.

■ ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La mise en place début 2007 de la Maison de l'Emploi du « Pays Martégal » offre un nouveau cadre opérationnel au fort potentiel.

Il s'agit de :

- ✓ Permettre l'accès à l'emploi et/ou à la formation des populations les plus en difficulté, éloignées de l'emploi, par notamment :
 - Une meilleure connaissance des problématiques des publics
 - La mobilisation des différents acteurs de l'emploi
 - Des mesures d'accompagnement (pour lutter contre des freins, des discriminations...)
- ✓ Favoriser l'accueil d'activités et d'entreprises sur place par des mesures d'accompagnement dans le cadre d'actions de

■ REUSSITE EDUCATIVE

L'enjeu est la réussite éducative de tous les enfants et en particulier des enfants et des adolescents fragilisés et/ou ne s'adressant pas aux structures socioculturelles, sportives, culturelles. Ceci implique comme objectifs prioritaires :

- ✓ D'accroître et mieux articuler l'offre éducative diversifiée et adaptée aux publics dans les différents temps éducatifs (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire).
- ✓ Développer l'implication des familles dans ces temps éducatifs en les accompagnant, et le soutien à la fonction parentale.
- ✓ Favoriser la démarche citoyenne des adolescents et des jeunes adultes (prise de responsabilité, implication dans des démarches participatives)
- ✓ Mobiliser les partenariats et mieux coordonner les dispositifs pour des réponses plus efficaces.

■ ACCES A LA CULTURE ET INTEGRATION REPUBLICAINE

En articulation avec la Réussite Educative pour le public jeunesse et les familles, plus globalement :

- ✓ Rapprocher la culture des populations des quartiers qui en sont éloignées (pratiques artistiques, pratiques amateurs de jeunes, en s'appuyant sur les structures de proximité de quartiers).
- ✓ Affirmer la dimension de la culture dans la lutte contre les exclusions (insertion sociale ...)
- ✓ Favoriser la construction d'une identité collective et le mieux vivre ensemble (expression des habitants et de cultures diverses), lutte contre les discriminations et contre les tendances communautaristes.

■ PREVENTION SANTE

L'Atelier Santé Ville intercommunal a validé un programme local de santé publique. Sur les quartiers de Port-de-Bouc l'enjeu prioritaire est :

- ✓ L'accès aux dispositifs d'accès aux soins des publics en précarité, ce qui implique le maintien des structures de santé sur le territoire.
- ✓ Le développement de programmes d'information, de prévention et d'éducation à la santé pour les populations fragilisées et notamment les parents des jeunes enfants, et les jeunes.
- ✓ L'amélioration de la prise en charge de la souffrance psychique
- ✓ Le partenariat opérationnel pour mettre en œuvre le PLSP sur le territoire communal.
- ✓ Le développement d'un espace Santé familles/adultes

■ PREVENTION DE LA DELINQUANCE - L'ACCES AU DROIT

Un CISP Intercommunal regroupe les trois villes de la CAOEB plus Châteauneuf-les-Martigues. Validé en 2005 après évaluation du premier contrat, il a défini un programme d'actions reposant sur les objectifs suivants :

- ✓ La régression de la petite et moyenne délinquance et du sentiment d'insécurité dans les quartiers,
- ✓ Le développement du partenariat en matière de prévention et de sécurité afin que le rôle de chacun (institutions, associations, habitants ...) soit mieux pris en compte et facilite la cohésion sociale,
- ✓ La pérennisation de la centralisation des informations, afin de mieux identifier les problèmes et être davantage à l'écoute de la population
- ✓ L'amélioration de la place des victimes dans la chaîne pénale et le développement de l'accès au droit et de l'offre de droit
- ✓ Le développement des actions de prévention et d'apprentissage de la citoyenneté envers les jeunes, et de soutien à la formation parentale.

A ces enjeux thématiques, s'intègrent des enjeux transversaux basés sur la cohésion sociale et la lutte contre l'exclusion.

■ **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - LA COHESION SOCIALE - LA PARTICIPATION :**

Cette priorité répond à l'objectif de restauration du lien social dans le plan de cohésion sociale. Elle repose sur :

- ✓ L'amélioration de l'accueil des publics en difficulté, de leur accès aux droits sociaux
- ✓ Une meilleure coordination des intervenants sociaux et des dispositifs sociaux de prise en charge
- ✓ Le développement d'actions d'insertion sociale et de lutte contre l'isolement, l'exclusion (l'illettrisme, remobilisation ...)
- ✓ Le soutien aux actions favorisant la participation des publics à la vie sociale locale.
- ✓ L'optimisation de l'action publique en faveur des habitants sur la ville et dans les quartiers.

■ **LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

La prise en compte dans les contrats urbains de cohésion sociale d'objectifs en faveur de l'intégration et de la lutte contre les discriminations est une priorité qui « *doit s'inscrire de manière globale et transversale dans l'ensemble des thématiques* » comme le soulignent des textes.

De manière générale ceci vise la lutte contre « les différentes formes de pratiques discriminatoires (des cas individuels aux discriminations systémiques) liées notamment au genre, à l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, ... » En ce sens « les CUCS doivent soutenir les projets visant à l'amélioration de la connaissance du phénomène, à l'information et à la sensibilisation des acteurs institutionnels, associatifs, économiques, et à l'accompagnement des victimes potentielles de discriminations ».

■ LES THEMATIQUES DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Les orientations et objectifs prioritaires déclinés ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des quartiers prioritaires, voire de la ville, en prenant en compte des spécificités propres aux territoires.

■ UNE THEMATIQUE TRANSVERSALE : LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Rapportées aux différentes thématiques, les réponses proposées dans le CUCS de Port-de-Bouc relèveront :

- ✓ De l'amélioration de l'accès à l'information aux droits administratifs et sociaux pour les personnes issues de l'immigration. A ce titre les centres sociaux de quartiers ont un rôle essentiel de proximité pour, si besoin, accompagner des publics en difficulté vers les services centraux.
- ✓ Du rapprochement de l'institution scolaire et des parents d'origine immigrée au travers de différentes actions (accompagnement scolaire avec les parents, projets éducatifs élaborés en cohérence avec les équipes éducatives ...)
- ✓ De l'accompagnement dans l'accès à l'emploi pour faciliter l'accès aux dispositifs ; accompagner les jeunes et notamment les femmes et les jeunes diplômés... (Une étude portant sur les discriminations à l'emploi sur le bassin de Martigues - Port-de-Bouc va être engagée.)
- ✓ De l'accès au logement digne, en luttant contre l'habitat indigne et en favorisant l'accès à l'information et aux droits.
- ✓ De l'apprentissage de la langue française « vecteur de promotion sociale et facteur de participation citoyenne » au moyen « d'actions de proximité et d'insertion sociale » (français langue seconde, lutte contre l'illettrisme, alphabétisation ...)

- ✓ De l'action culturelle en faveur de l'intégration « pour renforcer le sentiments d'appartenance à la collectivité et à une culture commune » par le soutien aux pratiques artistiques contemporaines, la reconnaissance des diversités culturelles, des patrimoines migratoires et leur valorisation.
- ✓ De l'accès aux activités collectives éducatives de loisirs et culturelles, avec un accent sur l'accès des filles à ces activités afin de favoriser leur autonomie et lutter contre les discriminations à l'endroit des jeunes filles d'origine immigrée. Cette forme de discrimination est une préoccupation croissante qui traduit une relative montée des phénomènes de communautarisation chez les jeunes.
- ✓ De la prise en compte des immigrés âgés, en risque d'isolement (actions d'accompagnement social, de santé,)
- ✓ De l'amélioration de la connaissance du phénomène par des actions de formation d'acteurs et d'opérateurs, et par la prise en compte de cette problématique par les dispositifs d'observation et d'analyse et de suivi (observatoires sociaux ...)

■ L'HABITAT – L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

ELEMENTS DE BILAN DU CONTRAT DE VILLE – LES NOUVEAUX ENJEUX

Ils s'appuient sur les orientations du PLH de 1998. Toutefois ce PLH d'agglomération va être réactualisé et ses orientations pourront avoir un impact sur celles du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

◆ Poursuivre le projet de requalification urbaine et favoriser la mixité par la recomposition urbaine.

Les programmes, des réhabilitations les plus lourdes, inscrits à la Politique de la Ville s'achèvent sur les Amarantes et les Comtes, ou nécessitent d'être repris pour les plus anciens (les Aigues Douces - la Lègue). Ils ont porté aussi bien sur l'habitat (démolition, reconstruction, réhabilitation) que sur le réaménagement des espaces extérieurs et la construction d'équipements publics.

La diversification de l'habitat se poursuit :

- Résorption de l'habitat insalubre (Canal et dans le centre ville)
- Réhabilitation de logement du parc social, ou mise aux normes (quartier Tassy principalement)
- L'opération d'aménagement de Port Renaissance (accession à la propriété)
- Petites opérations dans la ZUS de la Lèque
- Aménagement d'un nouveau quartier d'habitat diversifié (accession/locatif, collectif/individuel, social, intermédiaire) au Nord de la Commune.
- Opération de renouvellement urbain sur le quartier la Lèque-les Aigues Douces.

◆ La mise à niveau des équipements

L'offre de moyens et de services à la population a été renforcée avec notamment : la Maison des Services au Public au centre ville, la réhabilitation d'espaces socioculturels (centre social à la ZUS de la Lèque, Espace culturel aux Comtes, salle polyvalente pour les associations au centre ville ...) la création ou le retraitement de terrains de proximité dans les quartiers Aigues Douces, Amarantes, Tassy-Jaurès, Comtes, circuit de prévention routière, nouveau CLSH, Maison des sportifs.

L'effort est à poursuivre pour :

- Développer la Maison des Services au Public (pour mieux adapter l'offre de services aux besoins de la population.)
- Améliorer les équipements existants (centres sociaux, centre des arts plastiques)
- Créer un gymnase sur le secteur nord (ZUS des Amarantes et zone pavillonnaire de la Bergerie)
- Améliorer le cadre de vie : parc urbain des Comtes, espaces publics de proximité, promenade du littoral

◆ Mieux prendre en charge la demande pour adapter l'offre en logements

Des outils partenariaux s'élaborent afin d'assurer une meilleure concertation sur des attributions dans le parc locatif social (charte du logement) et pour le suivi de ménages en difficulté (prévention des dettes locatives). Ils sont à développer.

◆ Améliorer la gestion de proximité

Cette démarche doit être systématisée et généralisée à l'ensemble des quartiers..

Ces deux orientations sont prioritaires pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. En effet cette période doit être une phase de confortement des opérations réalisées pour maintenir la dynamique en faveur d'un meilleur équilibre des quartiers.

SYNTHESE DES NOUVEAUX ENJEUX

- Après les efforts portés sur la rénovation urbaine il convient d'une part de compléter, renforcer et adapter les dispositifs d'accompagnement social et d'autre part d'accélérer et développer la participation des habitants et l'intervention citoyenne pour préserver les investissements réalisés et assurer la cohésion sociale.
- L'analyse des besoins effectuée par les services de la ville prend en compte les évolutions du parc logement et des populations. Il en résulte le besoin de :
 - ✓ Assurer l'accès au logement de ménages, ou leur maintien, et les accompagner pour adapter l'offre de logements sociaux et pour permettre un parcours résidentiel complet, intégrant le parc privé
 - ✓ Poursuivre l'effort de réhabilitation dans le parc social, notamment dans le parc ancien.
 - ✓ Développer la mixité par la diversification de l'offre de logement et la recomposition urbaine.
 - ✓ Poursuivre l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers et sa gestion en y associant les habitants
 - ✓ Conforter la mise en œuvre d'outils d'observation déjà impulsée par le service Habitat et Urbanisme de la ville. Ceux-ci doivent être renforcés, et coordonnés avec le niveau intercommunal pour devenir à terme communautaires.

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS PRIORITAIRES

◆ LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE :

- Favoriser le partenariat pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers.
- Contribuer à la tranquillité publique, en lien avec le CLSPD : groupe de suivi et d'observation, actions de sécurisation des espaces publics ...
- Développer des projets de proximité avec la participation des habitants, susciter des relais pour dynamiser la mobilisation des associations et la synergie de ces actions avec celles d'autres thématiques (culture, insertion, éducation à l'environnement et au respect du cadre de vie ...)

◆ RENFORCER L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT

- **Prendre en compte le vieillissement des occupants** par des programmes d'adaptation des logements et des actions d'accompagnement social spécifiques. Cet objectif apparaît prioritaire à l'ensemble des partenaires face à des besoins identifiés par tous (CCAS, enquête sociale bailleurs, etc). Il demande un accompagnement social indispensable pour la réalisation de travaux en milieu habité avec des personnes âgées ou handicapées.
- **Développement de l'offre en logements temporaires et d'urgence** pour des publics en difficulté, et/ou en cours d'insertion. Les places existantes sont insuffisantes et parfois inadaptées à certains publics (jeunes, femmes victimes de violence, familles). Nécessité de réaliser une analyse des besoins et des possibilités de mise en oeuvre.
- **Favoriser l'accès ou le maintien dans le logement par des actions d'accompagnement**. Compte tenu des difficultés croissantes d'accès au logement, mais aussi des difficultés économiques de personnes déjà logées, il y a la nécessité d'actions de repérage, de soutien et de prévention.

Les mesures ASELL sont en nombre limité par rapport aux difficultés des ménages, et concernent très peu le parc privé.

◇ PROPOSITION :

- * Action renforcée pour la prévention des impayés et le surendettement
- * Prévention des expulsions (parc social et parc privé)
- * Mesure pour limiter la hausse des charges dans les opérations de requalification (et enjeu de développement durable)
- * Développer les mesures d'accompagnement (ASELL, GA) et redéfinition des contenus avec possibilité d'interventions complémentaires.
- * Accompagner les familles en difficulté dans la gestion de leur logement et pour son amélioration.

◆ **Dynamiser les flux dans le parc social ; mieux tirer profit de l'existant**

Le taux de rotation est en baisse du fait d'une reprise de l'attractivité après les opérations de requalification, tandis que la demande de logements accessibles financièrement (la quasi totalité du parc de logements de la ville) explose, alors que cette offre est faible à l'Ouest de l'Etang de Berre.

◇ **PROPOSITION:**

- * Favoriser les mutations, les décohabitations, limiter les sous occupations
- * Développer des chartes d'attribution à l'échelle de la commune ; analyse des besoins et des parcours en continu.
- * Mesures pour mieux adapter le parc locatif social aux besoins de la population.

◆ **Requalifier le parc privé**

Il s'agit d'améliorer en nombre et qualité l'offre existante et de favoriser les parcours résidentiels. Ce parc abrite une population qui trouve difficilement sa place dans le parc social : petits ménages (40% de personnes isolées), ménages plus jeunes que dans le parc public.

◇ **PROPOSITION:**

- * Garantir la qualité de cette offre pour les petits ménages
- * Recourir au parc privé en garantissant une qualité de logement aux normes
- * Soutien aux réhabilitations, conventionnement, accompagnement, gestion adaptée ...
- * Lutte contre l'habitat indigne

◆ **Mettre en place une politique concertée du peuplement dans le parc social**

En articulation avec le PLH, généraliser la démarche concertée sur les attributions et la politique de peuplement, en développant :

- * Le partenariat pour le pilotage
- * Les outils de connaissance de l'occupation du parc social et d'aide à la décision de la ville
- * La complémentarité à définir entre le service de la ville de Port-de-Bouc et le projet d'observatoire de la CAOEB.
- * Favoriser la mixité sociale dans le parc locatif social pour un rééquilibrage y permettant l'arrivée de jeunes ménages en moins grandes difficultés.

■ **OBJECTIFS, ELEMENTS D'EVALUATION**

- Résorption de l'habitat indigne (nombre de situations traitées).
- Evolution des situations d'impayés
- Développement des actions partenariales avec les bailleurs (GUSP, Charte d'attribution...)
- Développement de la mixité du parc logement

L'ACCES A L'EMPLOI, L'INSERTION, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Avant de relever de la compétence de l'agglomération, les actions d'accompagnement vers l'emploi et pour l'insertion étaient en bonne part portées par des opérateurs intercommunaux mettant en œuvre les dispositifs de droit commun et les actions correspondantes : Mission Locale, PLIE, Accueil du public RMI, Chantier d'insertion, Equipe Emploi Insertion, Plate forme d'Initiative Locale ... C'est aujourd'hui une compétence de la Communauté d'Agglomération qui assume la mise en place de la Maison de l'Emploi « du Pays Martégal ». Cette structure offre un nouveau cadre opérationnel pour permettre l'accès et/ou à la formation des personnes les plus en difficultés et pour favoriser l'accueil d'activités et d'entreprises.

■ ELEMENTS DE BILAN DU CONTRAT DE VILLE ; LES NOUVEAUX ENJEUX

EN TERME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les actions ont porté sur :

- La redynamisation commerciale et la mixité des fonctions du centre ville (programme FISAC en cours),
- Aménagement de locaux pour l'accueil de petites entreprises dans la ZUS/ZRU de la Lèque.
- Le développement de filières : l'agroalimentaire liée à la pêche et le tourisme à caractère social.
- L'aide de la plateforme d'initiative locale aux créateurs d'entreprises.

L'ensemble de cette démarche est à poursuivre aussi par :

- ✓ la valorisation des zones d'activités, (Grand' Colle, chenal de Caronte),
- ✓ l'amélioration du réseau de transport public pour favoriser la mobilité des demandeurs d'emplois.

EN TERME D'INSERTION ET D'ACCES A L'EMPLOI-FORMATION.

Les objectifs étaient : mobiliser les services de l'emploi, améliorer leur accessibilité, développer les mesures d'accompagnement pour les publics les plus en difficulté (jeunes, chômeurs longue durée ...)

Ils se sont traduits par :

- ✓ L'installation d'une agence relais ANPE et de l'Equipe Emploi Insertion à la Maison des Services au Public
- ✓ Le développement de mesures d'accueil, bilan orientation du service public de l'emploi : ANPE, GRETA, PLIE ... réalisées à la Maison des Services au Public
- ✓ Des actions d'accompagnement (atelier recherche d'emploi pour des jeunes - Chantier Insertion jeunes et adultes ...)
- ✓ Un partenariat renforcé entre les acteurs de l'emploi et les acteurs sociaux
- ✓ La rénovation du C.F.A. de Port-de-Bouc

Cependant, le développement de nouvelles filières d'enseignement relevant de l'Education Nationale, et la mise en œuvre d'une instance locale de concertation avec une fonction d'observation et d'information n'ont pu être concrétisés.

Enfin la réponse est encore insuffisante quantitativement et qualitativement face aux besoins.

■ LES NOUVEAUX ENJEUX

► DES PRIORITES AFFIRMEES PAR LES PARTENAIRES :

Les axes de la loi d'orientation pour la ville de la loi et du plan de cohésion sociale de l'Etat, sont prioritairement :

- ✓ La lutte contre le chômage en particulier dans les ZUS pour les jeunes et les chômeurs longue durée, en renforçant la politique d'insertion par l'emploi, la formation et l'accompagnement personnalisé des plus en difficulté (construction de parcours d'insertion - formation pour les plus bas niveaux de qualification)
- ✓ La lutte contre les discriminations
- ✓ La création d'activités économiques et l'accompagnement de chômeurs créateurs d'entreprises.

Pour leur part, le Conseil Régional et le Conseil Général ont défini des orientations en fonction de leurs compétences, et notamment :

- ✓ Plan régional de formation pour la région et soutien à des activités (sport, aide à domicile, environnement...)
- ✓ Mesures relatives au RMI, RMA pour le Conseil Général.

► **DES PRIORITES EN FONCTION DE TENDANCES CARACTERISTIQUES SUR LE TERRITOIRE.**

LES FREINS A L'ACCES ET AU RETOUR A L'EMPLOI.

❖ *Un taux de chômage élevé et un faible niveau de qualification plus prégnants, dans les territoires ZUS*

Les indicateurs (cf. les caractéristiques sociales) confirment que le chômage affecte particulièrement les jeunes, les femmes, les non ou peu diplômés et les étrangers.

45% des jeunes suivis par la Mission Locale en 2006 n'ont aucune qualification. La moitié des femmes se déclarant actives sont au chômage ; elles sont plus pénalisées par la structure de l'emploi sur le bassin, et les difficultés de mobilité.

❖ *La difficulté de mobilité.*

Elle est un frein à l'emploi en particulier pour les jeunes, les femmes, notamment les mères de familles, les personnes en précarité. Les acteurs de terrains observent que les aides accordées à certaines catégories (allocataires du RMI..) ne pallient que partiellement cette difficulté. Pour les transports en commun, (bus, TER) les horaires ne coïncident pas avec les contraintes de certains secteurs d'activité, qui pourtant peuvent proposer des offres d'emplois (services aux collectivités et aux personnes, BTP, restauration, grande distribution).

❖ *Une sous représentation dans les dispositifs d'insertion par l'activité économique en particulier pour les femmes et les jeunes*

L'offre de prestations type « bilan de compétences » et « accès à l'emploi » semblerait satisfaisante en terme de nombre de places disponibles sur le territoire et de délai d'attente pour un premier RDV. Par contre celle de postes d'insertion par l'activité est insuffisante (une centaine pour le bassin), notamment pour le public féminin et pour les jeunes. Le nombre de salariés de Port-de-Bouc en contrat d'insertion est faible par rapport aux besoins.

L'EEI a accompagné 80 personnes sur 120 en 2005, et le PLIE 48 personnes sur 177. Or, 986 bénéficiaires du RMI sont recensés sur la ville, et 1880 chômeurs sur les 6130 de l'agglomération soit 31% du total pour 23% de la population active de la CAOEB et 26% de la population.

Les causes de cette situation sont à corriger, face aux besoins sociaux et face aux importantes perspectives de développement de l'emploi sur le bassin et auxquelles la population de Port-de-Bouc doit pouvoir accéder à égalité.

■ LES OBJECTIFS PRIORITAIRES.

Il s'agit de :

- Réduire les mécanismes qui produisent l'exclusion et faciliter l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, en levant des freins d'accès à l'emploi ou à la formation : freins à la mobilité pour un public captif, manque d'offre d'insertion et notamment de proximité, manque de lisibilité des dispositifs et complémentarité insuffisante entre les acteurs sociaux locaux et les dispositifs intercommunaux.
- Favoriser le développement économique et l'emploi

■ FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Cet objectif cible en particulier les jeunes, les femmes, les personnes les plus éloignées de l'emploi :

◆ **Améliorer l'accès du public aux dispositifs d'insertion :**

- Développement sur la ville et dans la proximité des mesures d'accompagnement du public par les acteurs du service de l'emploi, en cohérence avec les acteurs sociaux locaux ;
- Mobilisation renforcée du partenariat du réseau social de la ville ;
- Meilleure articulation entre les acteurs sociaux locaux et les dispositifs intercommunaux, pour l'accompagnement des publics et pour une information améliorée en direction des acteurs sociaux sur les dispositifs d'insertion par l'économique.

◆ **Réduire le déficit de qualification de la population active :**

- Développer l'offre d'insertion par l'activité économique et une offre de formation adaptée et diversifiée
- Remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi, en développant des parcours individuels d'insertion avec les acteurs sociaux et ceux de l'emploi formation
- Faciliter l'accès aux savoirs de base pour des publics plus en difficulté : améliorer l'offre de formation contre l'illettrisme, et mieux en évaluer les besoins.
- Favoriser l'émergence de nouveaux dispositifs et filières de formation en cohérence avec les besoins du bassin d'emploi

- ◆ **Soutenir l'accès à l'emploi des jeunes diplômés, en particulier ceux susceptibles de discriminations.**
- ◆ **Favoriser la mobilité du public en difficulté** : mieux adapter l'offre de transport en commun, étudier des services type transport solidaire, d'aide au permis de conduire, prendre en compte les problèmes de gardes d'enfants.

■ **FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI**

◆ **Mettre en place des outils d'observation et de connaissance**

La mise en fonction prochaine de la Maison de l'Emploi constitue un élément complémentaire de réponse à travers ses trois domaines d'actions :

- L'observation, l'anticipation, l'analyse des besoins du territoire
- La mise en cohérence de l'accompagnement pour l'accès à l'emploi, en particulier dans les quartiers prioritaires
- L'appui au développement et à la création d'entreprises, et l'appui à l'émergence de filières nouvelles.

Par ailleurs, la mise en place d'un PARAD'S au sein de la Maison des Services au public contribuera à une meilleure prise en charge multi partenariale des publics en difficulté.. Il favorisera l'articulation entre les politiques de lutte contre l'exclusion par l'accompagnement social (parcours de remobilisation en amont), et le parcours distinct, en emploi formation.

Ces dispositifs permettront :

- Une analyse partagée des caractéristiques et des besoins des publics, sur l'offre d'insertion et de formation et de l'emploi.
- L'amélioration des procédures d'échanges d'informations

◆ **Développer les formations** d'opérateurs de la chaîne de l'emploi pour la prévention des discriminations.

◆ **Soutenir la création d'activités** :

- Accompagnement des créateurs de micros entreprises
- Soutien au commerce et aux services de proximité dans les quartiers
- Améliorer l'offre de locaux pour des activités de proximité dans les quartiers
- Aménager l'offre d'accueil pour des activités sur les zones dédiées.

■ OBJECTIFS, ELEMENTS D’EVALUATION

Ils s’appuieront sur l’action de la Maison de l’Emploi dans sa fonction d’observation – analyse et suivi de la situation de l’emploi et de l’économie sur les territoires de son ressort. Un accent sera mis sur les indicateurs relatifs à l’évolution de la situation des jeunes notamment non ou peu qualifiés et sur la prise en compte des publics par les dispositifs de droit commun du SPE (Service Public de l’Emploi).

PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CITOYENNETE

Les orientations et les programmes d'action de cette thématique sont concertés et mis en œuvre dans le cadre d'un CLSPD intercommunal depuis 1999. Ce cadre intercommunal permet de proposer des actions spécifiques aux territoires.

Après évaluation, le programme du CLS a été validé en décembre 2005 et ses actions constituent le volet Prévention de la Politique de la Ville. Le diagnostic avait montré une situation délinquantielle globalement améliorée, avec des nuances et en décalage avec la perception des habitants. Ainsi :

- La délinquance des mineurs continue de progresser
- Les troubles à la tranquillité publique alimentent le sentiment d'insécurité : regroupements de jeunes, incivilités, nuisances et troubles de jouissance ...

Il convient de prendre en compte un public d'adolescents de plus en plus jeunes, ne fréquentant pas les activités socioculturelles ou sportives, voire en risque de marginalisation et/ou de décrochage scolaire.

En conséquence, les réponses apportées pour prévenir la délinquance peuvent être transversales à d'autres champs d'actions : l'éducation, l'amélioration du cadre de vie urbain, la lutte contre les discriminations, l'implication des habitants. Elles peuvent s'appuyer sur des dispositifs adaptés : VVV, PRE, REAAP, PLSP, CEL, CEJ.....

Le diagnostic évaluation avait aussi noté, le développement des actions d'accès au droit et d'aide aux victimes, d'éducation à la santé, et l'amélioration de la coordination entre la Police Nationale et municipale, le besoin d'améliorer le recensement des informations, leur traitement coordonné et la nécessité de passer d'un partenariat formel à un partenariat fonctionnel..

► LES ORIENTATIONS DU CISPD :

Le CISPD concerne les communes de la CAOEB (Martigues - Port-de-Bouc - Saint Mitre les Remparts) et Châteauneuf les Martigues. Ses orientations et actions sont validées par les instances spécifiques dont un comité de Pilotage, et elles s'inscrivent dans le CUCS.

Le contrat de sécurité en cours constitue ainsi le volet prévention du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. En référence à la circulaire du 4 décembre 2006, les priorités réaffirmées concernant notamment les mineurs, la prévention de la récidive et le soutien à la parentalité seront prises en compte.

LES OBJECTIFS DU CLS SONT :

- la régression du taux de criminalité, notamment pour la petite et moyenne délinquance et la baisse du sentiment d'insécurité dans les quartiers.
- le développement du partenariat en matière de prévention et de sécurité, afin que le rôle de chacun (institutions, associations, habitants ...) soit mieux pris en compte et facilite la cohésion sociale
- la pérennisation de la centralisation des informations afin de mieux identifier les problèmes et ainsi être davantage à l'écoute de la population.
- l'amélioration de la place des victimes dans la chaîne pénale et le développement de l'accès au droit et de proximité de l'offre de droit (police -justice).
- Le développement des actions de prévention et d'apprentissage de la citoyenneté envers les jeunes.

Ils sont mis en œuvre au travers des axes d'intervention suivants :

- Axe 1 - prévention, dissuasion de la délinquance et sécurisation des espaces publics
- Axe 2 - prévention et citoyenneté dans les établissements scolaires et structures périscolaires.
- Axe 3 - préservation et amélioration du cadre de vie par des actions de proximité
- Axe 4 - développement de l'accès au Droit, de l'offre de droit et de l'aide aux victimes. Il est à mentionner que dans le cadre de l'élargissement du dispositif SAVU au département, une antenne sera installée au commissariat de Martigues pour couvrir les communes du CISPDP avec le soutien de la CAOEB et des partenaires public.
- Axe 5 - prévention de la récidive
- Axe 6 - prévention de la sécurité routière
- Axe 7 - prévention des conduites addictives
- Axe 8 - observation, communication et évaluation du CLS

■ LES OBJECTIFS SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre du CUCS, il s'agira pour la ville de décliner l'ensemble des actions « CISPDP » dans une proximité renforcée par rapport aux quartiers et à la ville.

◆ Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers par des actions de proximité :

- ✓ Mettre en place une fonction d'observation et de suivi des faits sur la commune, articulée à celle de l'agglomération, en partenariat local avec la police, les bailleurs sociaux, les services municipaux
- ✓ Développer des dispositifs de médiation :
 - Dispositifs de présence (médiateurs de collèges, gardiens parc social...)
 - Partenariat d'actions pour la prévention, le suivi des situations, la régulation de tensions (lien avec les actions d'éducation, de sensibilisation des jeunes) dans un contexte de réponse socioéducative. Ce partenariat réunit spécifiquement des acteurs des champs socioéducatif, scolaire, de la prévention spécialisée, de la police de la P.J.J., des bailleurs, de la ville...
 - Partenariat dans le cadre du GLTD avec les acteurs concernés pour des situations délinquantielles spécifiques.
 - Partenariat régulier des acteurs et des représentants d'habitants dans le cadre de la GUSP pour favoriser la communication sur la sécurité, développer des actions pour lutter contre le sentiment d'insécurité, pour développer la citoyenneté, et pour la sécurisation d'espaces publics et des circulations.

◆ Développer l'accès au droit et l'aide aux victimes

- ✓ Renforcer localement l'offre de service pour l'accueil des victimes (créer une permanence au commissariat de Port-de-Bouc ...)
- ✓ Mesures d'accompagnement social pour les victimes (hébergement d'urgence...)
- ✓ Mieux faire connaître l'offre d'accès au droit sur le territoire, avec l'appui de la Maison de la Justice et du Droit située à Martigues, au public et aux acteurs.
- ✓ Formation d'acteurs en situation d'accueil de publics victimes pour développer leur information et le travail en réseau

◆ **L'apprentissage de la citoyenneté et l'intégration républicaine**

- ✓ Actions ciblant le public enfance jeunesse en milieu scolaire et hors temps scolaire et associant des familles actions collectives : actions de prévention routière, de prévention des toxicomanies, de petits chantiers, d'éducation aux droits et devoirs
- ✓ Développer les mesures éducatives de prévention de la récidive : mesures alternatives de réparation, de travail d'intérêt général avec accompagnement socio-éducatif
- ✓ Favoriser l'implication des habitants (collectifs, actions de sensibilisation...)

◆ **Soutenir la fonction parentale**

- ✓ Partenariat d'action, médiation familiale
- ✓ Actions individualisée et/ou collective
- ✓ Prévenir l'absentéisme scolaire (articulation avec le PRE, les dispositifs du Contrat Réussite).

■ **OBJECTIFS, ELEMENTS D'EVALUATION**

En référence aux orientations du CISPD :

- suivi des taux d'évolution de délinquance en les considérant sur la durée (tendance)
- impact des dispositifs d'accès aux droits et d'aides aux victimes.

LA SANTE

Compte tenu de la situation sociale de la population, la problématique santé a toujours été prise en compte par les acteurs locaux qui ont mis essentiellement l'accent sur des actions d'éducation à la santé, en direction d'un public enfance jeunesse et les parents. Ces actions ont été soutenues par la Politique de la Ville et des dispositifs de droit commun (PRAPS ...).

Cette dynamique s'est trouvée confortée et élargie avec le Contrat Ville précédent et surtout avec la création de l'Atelier Santé Ville intercommunal. Impulsée dès 2001, elle a abouti à la validation d'un programme local de santé publique en 2006. Toutefois l'objectif de transformation de l'observatoire communal de la santé de Martigues en observatoire communautaire de santé n'a pu être atteint.

Compte tenu des caractéristiques de la commune et eu égard aux besoins spécifiques de la population Port-de-Boucaine et aux modes de réponses déjà en œuvre ; les axes retenus dans le cadre du CUCS sont :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé (information, accompagnement, coordination d'acteurs).
- Agir sur les comportements individuels et collectifs (éducation santé)
- Agir sur des pathologies (psychiques)
- Agir au bénéfice de populations spécifiques (familles, 3^{ème} âge)

Ces orientations procèdent du diagnostic réalisé par l'ASV, complété localement par une analyse des besoins sociaux (ABS). Elles seront mises en œuvre à Port-de-Bouc sous l'égide du CCAS.

■ PRINCIPAUX ELEMENTS DES DIAGNOSTICS

◆ Sur l'état sanitaire :

Les professionnels de santé, en particulier ceux de la PMI et de la médecine scolaire, et les acteurs sociaux, constatent des problèmes :

- D'hygiène de vie : sommeil, alimentation, hygiène corporelle et dentaire (25% des enfants de la maternelle des Aigues Douces, en ZUS, ont des caries)
- De troubles de comportement, du langage : 5 à 10% d'enfants ayant des troubles psychomoteurs ; 21% en moyenne d'es enfants de moins de 5 ans ont des troubles de langage (40% aux Aigues Douces).
- De conduites addictives chez les adolescents et les jeunes (alcool, cannabis)
- De mal être et de manque d'information sur les questions de sexualité et de contraception chez le public jeune. Ces problématiques sont à lier à celle du soutien à la fonction parentale.
- Chez les adultes, sur les 990 allocataires du RMI, ayant un contrat, plus de la moitié (545) ont un contrat insertion ciblé en totalité ou partiellement, sur la résolution de problèmes de santé. Ces problèmes constituent un frein à l'insertion sociale et à celle vers l'emploi.
- Malgré le développement de la prise en charge des personnes âgées (réseau gérontologie intercommunal, MAPAD créé à Port-de-Bouc à la ZUS des Aigues Douces), les besoins croissent face à la précarité et à l'isolement d'une large part de cette population, dont les vieux travailleurs étrangers hébergés en foyer.

◆ Sur l'accès aux soins :

Malgré la présence du centre médical mutualiste qui accueille plus de 40% de la population et la majorité de la population bénéficiaire de la CMU (2 200 personnes), de généralistes et de neuf spécialistes, la densité médicale est insuffisante sur le territoire.

◆ **Sur l'information à la santé :**

Malgré un travail de vulgarisation et de sensibilisation effectué par différents acteurs (écoles, centres sociaux), avec les professionnels de la santé, les problèmes d'hygiène de vie et de conduites à risques, persistent.

Cependant ce travail s'est développé et est désormais mieux coordonné par la création de réseaux, comme celui de l'APORS, (*Association pour la Promotion et l'Organisation du Réseau de proximité Santé précarité*) qui réunissent les acteurs locaux.

L'ouverture de l'Espace Santé Jeunes en décembre 2004 à Port-de-Bouc apporte une réponse de proximité à des jeunes et à des familles et renforce le travail d'information.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Ils s'inscrivent dans les priorités de la loi d'orientation pour la ville et du plan de cohésion sociale (développer la prévention et l'accès aux soins pour les populations des quartiers, en particulier les femmes et les immigrés) et dans les orientations de l'ASV/PLSP. Celles-ci ont été validées par le Comité de Pilotage spécifique de l' ASV Martigues - Port-de-Bouc qui associe les partenaires publics.

◆ **Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.**

Il s'agit de mieux prendre en compte les publics du territoire communal dans la mise en œuvre du PLSP en :

■ **Renforçant le partenariat et sa coordination pour :**

- ✚ Approfondir et pérenniser la connaissance (données sanitaires et sociales locales) pour le PLSP sur la commune
- ✚ Informer la population des structures et services existants et de ses droits
- ✚ Accompagner les publics en précarité dans les dispositifs d'accès aux soins
- ✚ Développer les formations pour les professionnels et favoriser ainsi leur mise en réseau, en s'appuyant sur les réseaux existants (APORS, RESODYS pour la dyslexie), réseau autour de l'Espace Santé Jeunes...

■ **Permettant le maintien des services de santé sur la ville et les quartiers :**

- ✚ Conforter la place du centre médical dans la politique de prévention et d'accès aux soins en faveur de la population et notamment celle plus en difficulté.
- ✚ Veiller au maintien des professionnels de santé dans les quartiers.

◆ Agir sur les comportements individuels et collectifs.

- + Développer des programmes d'éducation et de prévention santé (équilibre alimentaire ...) pour les populations fragilisées... et parmi celles-ci, les ménages d'origine immigrée et pour le public d'adolescents et de jeunes (hygiène de vie, sexualité, conduites à risques ...)
- + Prévention et accompagnement pour réduire les conduites addictives
- + Prévenir les accidents de la vie courante : sensibiliser les enfants et les parents ; partenariat avec l'école
- + Mettre en œuvre le programme de santé scolaire et d'éducation à la santé

◆ Améliorer la prise en charge des publics présentant une souffrance psychique dans les dispositifs d'accueil et d'insertion

- + Créer des permanences d'accueil et d'écoute au plus près des personnes (point écoute santé)
- + Développer des actions culturelles et sociales destinées à favoriser le lien social, la réinsertion.

◆ Agir au bénéfice de populations spécifiques

- + Accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants, dès le plus jeune âge
- + Prévenir les risques liés au vieillissement : informer les publics, lutter contre l'isolement. Il convient de prendre notamment en compte la population des immigrés âgés, célibataires, résidant dans les deux foyers SONACOTRA.
- + Accompagner les familles, les intervenants à domicile dans leur quotidien ; aide aux aidants familiaux
- + Soutenir l'adaptation des logements pour les personnes handicapées et dépendantes (cf. thématique logement).

■ OBJECTIFS, ELEMENTS D'EVALUATION

En référence aux orientations de l'ASV et du PLSP :

- Impact des mesures d'accompagnement des personnes vers l'accès aux soins et aux droits (nombre d'actions, public concerné...)
- Développement des actions d'information – éducation des publics et des actions de formation des acteurs.:
- Veille de la démographie médicale sur la ville et les quartiers.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE SOCIALE

Cette thématique qui correspond à l'objectif de restauration du lien social dans le plan de cohésion sociale constitue l'armature du projet social de territoire de la commune. Elle comporte des actions spécifiques mais elle se trouve transversale pour l'ensemble des thématiques.

Les axes proposés sont :

- L'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement individualisé des publics en difficulté
- Le développement d'actions d'insertion sociale
- La promotion de la vie sociale pour des actions collectives favorisant la participation des publics.

Ils prolongent ceux du Contrat de Ville, en les élargissant, et font référence à l'analyse des besoins sociaux (ABS) et au projet validé de PARADS.

■ ELEMENTS DE BILAN CONTRAT DE VILLE ; NOUVEAUX ENJEUX.

Ses objectifs étaient :

◆ Améliorer la coordination de l'action sociale publique :

Cette coordination s'est développée depuis 2 à 3 ans, mais au plan communal avec différents partenaires institutionnels (Conseil Général, CAF, DDASS), du logement (bailleurs sociaux) et des opérateurs locaux agissant notamment sur le champ de l'accueil et l'insertion des publics en difficulté. Elle a favorisé l'élaboration d'un PARADS et la mise en œuvre de groupes de travail sur des problématiques sociales (prévention des expulsions ...). Cette démarche sera amplifiée.

◆ Soutenir l'action des centres sociaux de quartier dans leur mission de service de proximité en favorisant des partenariats (cohérence d'actions, de moyens). Les centres sociaux implantés dans chacun des quartiers sont les partenaires principaux de la municipalité. Ils constituent à Port-de-Bouc, dans le respect de leur autonomie, des postes avancés du développement du lien social et sont les acteurs privilégiés dans la recherche de la cohésion sociale.

L'action des centres sociaux est reconnue par les partenaires publics, notamment au moyen d'une convention cadre de soutien à leur mission de base. Le partenariat d'actions et de moyens a progressé mais doit encore être renforcé. Les actions structurantes à conventionner au titre du CUCS seront, partie intégrante des conventions d'objectifs.

◆ **Développer l'accès aux droits** (*accueil, information, accompagnement*) *des personnes en difficulté et notamment les populations immigrées.*

Grâce au renforcement de la coordination locale et à la nouvelle offre en locaux d'accueil, l'accès aux droits s'est développé quantitativement (nouveaux services et temps de services) et qualitativement (nouveaux services et formations d'opérateurs).

Dans les quartiers, les centres sociaux assurent cette mission généraliste avec un accompagnement personnalisé pour les personnes et les familles les plus en difficulté. Ils mettent aussi en œuvre des actions collectives d'insertion, de développement de solidarité, d'expression, et d'autonomisation des personnes. Elles mobilisent essentiellement un public féminin souvent précarisé.

Face aux besoins d'une population en difficulté l'effort doit être maintenu et amplifié.

◆ **Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme**

Il s'agit d'une priorité constante des centres sociaux et de la médiathèque, en partenariat avec des acteurs de l'insertion sociale. Outre les actions existantes à poursuivre mais concernant un public de femmes, il y a besoin de développer sur place un atelier de français langue seconde pour un public masculin à prendre mieux en compte, afin de favoriser son insertion sociale et vers l'emploi. (Il s'agit d'un public hors CAI).

◆ **Poursuivre la remise à niveau de l'offre de services publics** (*nouveaux services, offres de locaux adaptés*).

L'ouverture en décembre 2002 de la Maison des Services au Public, au centre ville, a permis l'accueil de nouveaux services absents sur la ville (ANPE, Espace Santé Jeunes, Espace Internet Citoyen pour les principaux) et d'associer des services existants (Mission Locale, accueil du public RMI, CCAS, centre de documentation sociale...) et des permanences de différents services publics ou associations.

Ceci a contribué à développer des partenariats pour la concertation et la coordination d'actions. Toutefois, des services manquent encore, comme la Caisse d'Assurance Maladie Vieillesse, l'ASSEDIC...

Le besoin de proximité de certains services importants pour le quotidien des habitants est un enjeu fort, compte tenu du manque de mobilité de la population la plus fragile.

■ LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

◆ DEVELOPPER L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX

Améliorer l'information, l'accueil, l'orientation des publics, augmenter la lisibilité des acteurs sociaux, renforcer la compétence des agents.

- Mieux connaître les publics en difficulté et les besoins
 - Observatoire Communal de la vie sociale (fonction d'analyse et d'évaluation)
 - améliorer la connaissance de publics plus en difficulté pour favoriser une réflexion collective des acteurs, afin de faciliter leur intégration, et lutter tant contre les discriminations que les tendances au repli communautaire (actions de formation ...).
- Développer les pratiques de réseau des professionnels et l'articulation entre les dispositifs de prise en charge des personnes (formations, coopérations entre acteurs, instances de coordination, meilleure connaissance des dispositifs et des services proposés).
- Confortement ou développement des actions d'accès aux droits en tant que de besoin, dans un cadre cohérent et de réseau.

◆ DEVELOPPER DES ACTIONS VISANT A PROMOUVOIR L'INSERTION SOCIALE ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET 'L'EXCLUSION

- Développer des programmes visant à travailler sur les freins et obstacles personnels qui entraînent les publics dans l'exclusion.
 - actions linguistiques, de lutte contre l'illettrisme, de lutte contre les discriminations.
 - actions liées au logement (accès, maintien, appropriation du cadre de vie (thématique logement) ; actions liées à la santé (thématique santé), prévention de l'endettement.
- Permettre à des personnes marginalisées de se réinsérer socialement et d'effectuer un retour progressif vers l'emploi par le biais d'ateliers d'insertion permettant une démarche individuelle et une dynamique de groupe.
- Actions d'insertions sociales dynamisantes par le sport, par la culture et l'expression artistique, par l'accès à l'informatique.

- Aide au soutien parental ; accueil des jeunes enfants, et des mères dans des structures collectives (cf. réussite éducative).

◆ DEVELOPPER DES ACTIONS VISANT A PROMOUVOIR LA VIE SOCIALE (QUARTIER- VILLE) ET LA PARTICIPATION

- Prévenir la marginalisation et l'exclusion par l'accès à l'offre culturelle, de loisirs, de vacances.
- Favoriser l'autonomie, l'insertion et le développement personnel par la participation à la vie sociale locale ; échanges multiculturels et intergénérationnels ; soutien aux initiatives de solidarité locales (fond de participation aux habitants)...
- Soutenir le tissu associatif local opérateur de projets
- Favoriser une plus grande synergie entre les centres sociaux et les structures sportives, culturelles au travers d'actions transversales.

■ OBJECTIFS, ELEMENTS D'EVALUATION

- Mise en œuvre des actions d'insertion sociale et des ateliers collectifs
- Développement de l'accompagnement parental
- Nombre d'initiatives contribuant au développement du lien social sur les quartiers
- Mesure de l'amélioration du service rendu en terme d'accueil pour l'accès aux droits sociaux.

LA REUSSITE EDUCATIVE

L'éducation est une priorité constante de l'action municipale, compte tenu de sa place dans la lutte contre l'exclusion et pour l'intégration. Face aux difficultés constatées que subissent les familles, cette priorité est réaffirmée.

Le volet éducation du Contrat de Ville a permis de mettre en oeuvre un projet éducatif articulant dans une continuité éducative et de manière cohérente, le Contrat de Réussite Scolaire, le Contrat Educatif Local et le Contrat Temps libre, ces derniers organisant le temps de l'enfant hors temps scolaire.

Ces dispositifs ont pour objectif la réussite scolaire, et plus largement éducative, des enfants et des adolescents, l'accès le plus large aux activités socio-éducatives, l'apprentissage de la citoyenneté, l'implication des parents.

La mise en œuvre de ce projet global mobilise aussi sur la ville un ensemble de mesures ou dispositifs associés comme les CLAS, le CEL, l'Ecole Ouverte, les VVV, ou le Projet de Réussite Educative. Celui-ci, grâce à son approche plus individualisée et son travail en réseau, notamment avec l'Education Nationale, permet aujourd'hui d'accompagner 130 enfants et adolescents. Cependant l'évolution des dispositifs Contrat Enfance et Contrat Temps Libre vers le Contrat Enfance Jeunesse pose la question de la pérennisation des actions engagées dans leur cadre depuis trois ans.

LA REUSSITE EDUCATIVE / LA REUSSITE SCOLAIRE

■ LE CONTEXTE

Un effort est porté de longue date pour remédier ou enrayer l'aggravation de situations d'échecs scolaires, facteur d'exclusion sociale. Tous les établissements scolaires sont classés en ZEP (écoles, collèges, lycées professionnels) et un des deux collèges a été labellisé « collège ambition réussite ».

Malgré l'effort soutenu des différents partenaires, des indicateurs révèlent une persistance des difficultés, à l'instar de la situation nationale dans les ZUS, par exemple :

- **La précarité sociale des familles d'enfants scolarisés en collège :**

71% de familles socialement défavorisées pour le collège Mistral (ZUS des Aigues Douces Lèque, quartier Tassy - centre ville) et 57,6% pour le collège Eluard à l'effectif plus mixé (ZUS des Comtes et des Amarantes, grands quartiers de lotissements). Ces situations de précarité ont un impact sur la santé ; de nombreux enfants ont des problèmes d'hygiène, de sommeil, de santé ...Elles contribuent aussi aux difficultés d'implication de trop de familles, en particulier celles d'origines tsiganes ou maghrébines, les familles monoparentales.

- **Les taux d'élèves en difficulté :**

- ✓ Le PRE a recensé environ 500 enfants ayant de grandes difficultés scolaires en terme de résultats, de problèmes de comportement, de santé, d'absentéisme. Cela correspond à 20% des effectifs de la maternelle au collège.
- ✓ 45% d'élèves ont des difficultés en français ; 11,5% sur la ville ont un retard de plus de 2 ans (9,3% dans les seules ZUS en France).
- ✓ Seulement 44% d'élèves entrent en seconde générale ou technique et 2% ont des diplômes d'enseignement supérieur. Ces constats corroborent le taux élevé de jeunes sans diplôme ni qualification (44% sur la ville et 40% à 48% en ZUS).

Ce contexte a conduit la commune et les partenaires à mettre en place et soutenir un ensemble d'actions au moyen de la Politique de la Ville et de dispositifs adaptés.

■ ELEMENTS DE BILAN DU CONTRAT DE VILLE – ENJEUX :

◆ L'APPORT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le temps scolaire comme dans le temps périscolaire, la Politique de La Ville a été mobilisée pour renforcer l'efficacité du programme d'actions : accroître le nombre de bénéficiaires, améliorer l'encadrement, lancer de nouvelles actions, favoriser des évolutions, développer le partenariat. Ce principe d'intervention est à maintenir en l'adaptant au nouveau contexte de la politique de la ville et de la politique éducative.

◆ **DES REPONSES DANS LE DROIT COMMUN :**

✚ **Dans le cadre du Contrat Réussite scolaire** : l'Education Nationale met en œuvre diverses mesures et dispositifs auxquels peuvent être associés des partenaires extérieurs (exemple l'observatoire des ruptures scolaires en collège, prise en compte des ENAF..). Leur confortement et le renforcement du partenariat est un enjeu.

✚ **Hors temps scolaire** les dispositifs pour améliorer la réussite scolaire et éducative sont mobilisés avec les CLAS et le Contrat Educatif Local. Les actions sont mises en cohérence avec celles menées dans le temps scolaire. Elles touchent environ 250 enfants et les familles ; mais trop d'enfants pourtant incités à y participer n'en bénéficient pas.

D'une part, l'offre actuelle ne couvre pas tous les besoins ;

D'autre part, le diagnostic du PRE et son expérimentation révèlent que les actions d'accompagnement scolaire ne sont pas bien adaptées aux enfants les plus fragilisés. L'engagement du PRE sur la commune (Près de 140 enfants actuellement ciblés) permet de mobiliser les partenaires et des moyens pour apporter des réponses individualisées aux enfants et aux familles. Il s'articule aux autres dispositifs éducatifs et d'accompagnement parental comme le REAAP.

■ **LA REUSSITE SCOLAIRE : OBJECTIFS PRIORITAIRES**

Des enjeux nouveaux renforcés :

- Mieux prendre en compte les situations d'enfants de la maternelle au collège, et des familles en situation de fragilité : mise en œuvre du PRE, développement et coordination du partenariat d'action pour accompagner les enfants et adolescents identifiés dans des parcours personnalisés ; soutien à la parentalité.
- Développer les actions en faveur de la maîtrise de la langue, la prévention précoce de l'illettrisme.
- Articuler les actions en milieu scolaire à des actions hors temps scolaire dans le cadre de projets partagés permettant la cohérence, la complémentarité des actions et la continuité des temps éducatifs..

- Faire évoluer l'accompagnement à la scolarité :
 - * Articulation avec les mesures du PRE
 - * Harmoniser les pratiques entre les opérateurs - mise en réseau...
 - * Prendre en compte des besoins nouveaux (accompagner des lycéens...)
 - * Améliorer la formation des accompagnateurs.
- Favoriser l'implication des parents dans le cadre scolaire et hors temps scolaire, (parents relais, groupes de paroles ...)

■ OBJECTIFS, ELEMENTS D'EVALUATION

Au-delà des indicateurs de réussite scolaire :

- Mise en œuvre des moyens spécifiques pour le REP et le site collège Ambition Réussite
- Evolution de la place des familles vis-à-vis de l'institution scolaire. (taux de participation des parents aux élections des conseils d'établissements)

■ LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Soutenir les parents dans leur fonction parentale est un enjeu premier de la réussite éducative, face aux situations de précarité de familles et à l'enjeu de la lutte contre les mécanismes de l'exclusion sociale, et de la prévention des risques de délinquance.

⇒ OBJECTIFS

◆ **Accompagner les parents en difficulté** face aux situations de décrochage social, scolaire de leurs enfants, par des actions de médiation personnalisée ou médiation collective (groupes de paroles ...) dans le cadre de dispositifs existants (REAAP) ou de mesures à créer.

- Développer et soutenir des espaces de rencontre parents - enfants dans les quartiers.
- Valoriser le rôle des parents dans l'éducation, au sein de l'école.
- Renforcer le réseau d'acteurs locaux pour améliorer le repérage de situations et leur suivi de façon coordonnée (articulation avec des réseaux et des dispositifs existants, comme le PRE).

■ OBJECTIFS, ELEMENTS D'EVALUATION

- Nombre de familles prises en compte
- Synthèse de l'impact des suivis.

LA REUSSITE EDUCATIVE / L'ACCES AUX ACTIVITES SOCIOEDUCATIVES ET SPORTIVES

Les activités ludiques socioculturelles et sportives sont facteur d'insertion sociale et d'apprentissage de la citoyenneté. Elles sont mises en œuvre sur la ville et dans les quartiers au moyen de programmes d'actions dans le temps éducatif, péri et extra scolaire. Elles relèvent de différents dispositifs (CEL, VVV, du nouveau Contrat Enfance Jeunesse, Ecole Ouverte, coupon sport,) coordonnés dans le cadre du projet éducatif global de la Politique de la Ville sur le territoire.

Ces dispositifs répondent aux orientations prioritaires suivantes :

- L'accès du plus grand nombre des enfants et des jeunes
- L'insertion sociale par l'éducation dans une continuité éducative
- L'apprentissage de la citoyenneté
- Le développement de la vie sociale.

■ ELEMENTS DE BILAN DU CONTRAT DE VILLE – NOUVEAUX ENJEUX

Les projets proposés ont répondu aux orientations prioritaires. Le Contrat de Ville et les dispositifs associés ont permis localement le développement de loisirs éducatifs, le renforcement du partenariat, une meilleure implication des familles, un ciblage accentué sur les publics « hors structures ».

Cependant il est constaté que :

◆ **Une large part du public reste à toucher** : Malgré l'impact des centres sociaux et des associations sportives et culturelles, la moitié des enfants et adolescents n'ont aucune activité en semaine. Les structures constatent une déperdition vers 11-12 ans. Parmi ce public de nombreux jeunes restent éloigné des différentes propositions d'activités par rejet d'activités encadrées ou du fait de barrières culturelles..

Cette situation a conduit la ville avec des opérateurs à proposer des activités adaptées en terme de contenu (activités en libre accès) et de temps nouveaux (samedi). Cette démarche est à développer.

◆ La question de la mixité garçons - filles est un enjeu qui se renforce face à des comportements qui traduisent une tendance à un repli communautaire de certains adolescents et jeunes.

◆ L'offre d'activités culturelles fondées sur les échanges inter ethniques à fortes potentialités d'intégration doit être renforcée.

■ LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Deux enjeux prioritaires:

- Prendre en compte de façon adaptée, une population d'enfants et d'adolescents ne s'adressant pas ou peu aux structures socioculturelles, sportives, culturelles et de loisirs.
- Favoriser la prise de responsabilité et la démarche citoyenne des adolescents et des jeunes adultes par le développement de démarches participatives.

PRENDRE EN COMPTE DE FACON ADAPTEE, UNE POPULATION D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS NE S'ADRESSANT PAS OU PEU, AUX STRUCTURES SOCIOCULTURELLES, SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS:

- En favorisant le développement d'activités accessibles qui contribuent à l'insertion sociale des enfants et des adolescents pendant leur temps libre, et ciblent particulièrement ceux qui pour des raisons socioculturelles ou socioéconomiques n'y accèdent pas aujourd'hui.
- En renforçant les activités extra scolaires sur des temps adaptés aux temps de vie des enfants et des adolescents (week-end)
- En élaborant des parcours d'intégration sociale du jeune (repérage, accompagnement)
- En développant une offre de loisirs qui favorise la mixité sociale (inter-quartiers), la mixité garçons - filles et la mixité ethnico-culturelle.
- En diversifiant et adaptant l'offre : d'activités culturelles et d'activités favorisant l'expression, la parole et l'apprentissage de l'autonomie.
- En favorisant des temps de rencontre de façon individuelle et collective avec les familles d'origines diverses et en les impliquant sur les temps de loisirs de leurs enfants.
- En améliorant le partenariat et la coordination d'actions.
- En qualifiant les opérateurs et développant l'évaluation.

FAVORISER LA PRISE DE RESPONSABILITE ET LA DEMARCHE CITOYENNE DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES PAR LE DEVELOPPEMENT DE DEMARCHES PARTICIPATIVES :

- En proposant des temps et espaces d'écoute des jeunes (lien avec les associations)
- En soutenant les initiatives visant à développer l'implication et la prise de responsabilité de jeunes au niveau du quartier et/ou de la ville dans des actions collectives. Cette démarche contribue à l'insertion sociale de jeunes, à leur valorisation et à lutter contre les discriminations à leur endroit et entre eux.

■ OBJECTIFS, ELEMENTS D'EVALUATION

- Nombre d'enfants et de jeunes concernés et notamment de filles.
- Développement des actions sur des temps plus adaptés.

LA REUSSITE EDUCATIVE – L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Les deux haltes garderies municipales, la crèche conventionnée et les centres de loisirs des centres sociaux agréés petite enfance (4-6 ans) sont confrontés à des besoins croissants le mercredi et pour les petites vacances scolaires. Cette situation pénalise des mères de familles dans leur parcours d'accès à l'insertion ou à l'emploi. La commune a donc entrepris de développer l'offre d'accueil avec 5 places supplémentaires pour des enfants de 2 à 6 ans dans le nouveau CLSH situé entre les quartiers des Aigues Douces et Tassy, et 10 à la halte garderie des Comtes.

Elle met aussi en place, avec les centres sociaux, un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés en maternelle. L'offre sera aussi améliorée qualitativement avec :

- Le développement de lieux d'éveil et d'accueil parents enfants qui s'appuient sur les deux ludothèques de quartier (Tassy et Comtes), les deux espaces lecture (Amarantes et Comtes), la médiathèque (Aigues Douces - La Lèque). Il s'agit de favoriser le lien avec les familles pour renforcer les actuelles actions d'aides parentales portées par les centres sociaux au moyen des REAAP et davantage ciblées vers les enfants et les adolescents.
- Un meilleur accès à l'information pour les familles (Point Information Familles...)
- La coordination du réseau d'acteurs de l'accueil de la petite enfance.
- L'animation des temps de la restauration scolaire

Ces axes sont des objectifs du projet petite enfance de la commune et du nouveau Contrat Enfance Jeunesse de la CAF

L'ACCES A LA CULTURE

L'accès à la culture constitue pour la commune une priorité pour son apport au renforcement de la cohésion sociale. Elle a impulsé la création d'équipements culturels au centre ville (théâtre, cinéma, médiathèque, conservatoire de musique) et de deux espaces lecture dans deux quartiers en ZUS (les Comtes et les Amarantes) afin d'avoir les moyens de base pour mener une politique culturelle.

La Politique de la Ville a depuis l'origine soutenu cette démarche.

■ ELEMENTS DE BILAN DU CONTRAT DE VILLE – NOUVEAUX ENJEUX

LES OBJECTIFS ETAIENT :

- la mise en place d'un projet culturel basé sur :

- ✚ La sensibilisation artistique dès l'enfance
- ✚ L'accès à l'offre culturelle (diffusions et ateliers)
- ✚ La promotion des cultures vivantes de la population aux origines très diverses à Port-de-Bouc, de l'expression des habitants
- ✚ Le développement de la vie collective par un travail sur le patrimoine, la mémoire collective.

Ces axes ont été pris en compte dans les divers projets proposés en Politique de la Ville ou dans le droit commun, malgré ses contraintes. Cela a permis notamment de toucher de nouveaux publics (allocataires du RMI en insertion, femmes en alphabétisation, jeunes ...); de soutenir de nouveaux ateliers de pratiques (vidéo, cirque, musique ...) et d'en proposer dans les quartiers; de développer le partenariat; de produire des événements impliquant des habitants.

Ce type d'actions est à développer en prenant en compte les enjeux suivants :

DE NOUVEAUX ENJEUX :

- + Malgré les efforts développés par les acteurs culturels, les populations les plus fragilisées (jeunes de 15 à 25 ans), restent en marge de l'offre culturelle. La précarité, l'illettrisme, les barrières culturelles, l'absence de mobilité constituent autant de freins à leur implication. Pour les plus jeunes, trop d'enfants et de jeunes ne maîtrisent pas la langue et n'ont aucune pratique d'expression. La diversification de l'offre culturelle doit être encore améliorée pour mieux répondre aux attentes. Elle doit aussi être inscrite dans un partenariat renforcé avec les établissements d'accueil des enfants et des jeunes.
- + La culture doit s'inscrire dans la lutte contre les exclusions à partir de projets collectifs d'insertion, de développement de solidarités.
- + Face à la tendance au développement de l'individualisme et de phénomènes communautaristes générateurs de tensions, le travail sur la mémoire collective et la diversité culturelle doit être soutenu.

■ LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

◆ **Rapprocher la culture des populations des quartiers qui en sont éloignées par des actions qui facilitent leur découverte du patrimoine culturel et qui favorisent leur expression à travers des pratiques artistiques, dans le cadre d'équipements, d'évènements ou de projets,**

- + En suscitant le jumelage entre équipements culturels et centres sociaux pour élaborer des projets culturels.
- + En incitant la création partagée entre artistes et habitants.
- + En diversifiant les actions qui permettent une meilleure maîtrise de la langue à travers différents modes d'expression.

◆ **Prévenir la fracture culturelle et l'échec scolaire en mettant très tôt les enfants en contact avec la création et la pratique culturelle et artistique et en soutenant les pratiques amateurs des jeunes,**

- ✚ En inscrivant des interventions culturelles à l'école et dans les dispositifs éducatifs destinés aux jeunes et aux enfants pour développer la sensibilisation à la pratique artistique.
- ✚ En repérant, soutenant et valorisant les pratiques amateurs des jeunes dès lors qu'elles ne sont pas vecteur d'enfermement générationnel ou communautaire.
- ✚ En diversifiant l'offre culturelle pour permettre le développement de nouvelles pratiques et d'ateliers.

◆ **Mettre la culture au service de la lutte contre les exclusions :**

- En associant une pratique culturelle et/ou artistique aux parcours de formation des personnes inscrites dans des dispositifs d'insertion sociale ou professionnelle ou des actions d'alphabétisation.

◆ **favoriser la construction d'une identité collective en conduisant un travail de mémoire sur la ville et sa diversité culturelle et contribuer à la valorisation de l'image de la ville et de ses habitants :**

- En impliquant les habitants dans la démarche collective sur l'histoire et le patrimoine local.
- En favorisant l'expression des habitants et leur participation à la vie locale à travers des modes d'expression participatifs (théâtre-forum).

■ **OBJECTIFS, ELEMENTS D'EVALUATION**

- Fréquentation des activités proposées par les publics ciblés
- Développement des ateliers collectifs de pratiques.

■ LES QUARTIERS DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Quatre secteurs prioritaires ont été retenus : les trois ZUS des Aigues Douces la Lègue, des Comtes, des Amarantes, et le quartier Tassy.

Ces quatre secteurs délimités par les coupures urbaines (voie ferrée, canal, RN568) sont néanmoins en continuité ou voisins. Ils sont surtout homogènes par leurs caractéristiques sociales (revenus de la population, taux de chômage ...) et ils mixent chacun de l'habitat social, dominant, du collectif privé, et de l'habitat individuel généralement ancien.

Dans chacun d'eux est implanté un centre social agréé CAF, pivot de la vie sociale du quartier et principal service de proximité pour la population par la diversité de ses interventions en particulier pour celle plus en difficulté. A ce titre, outre leurs interventions de droit commun, ils mettent en œuvre avec divers partenaires locaux un ensemble d'actions avec les moyens de la Politique de la Ville et de dispositifs spécifiques.

Les partenaires d'action sont sur chacun des quartiers principalement les structures culturelles, les associations sportives, le service municipal des sports, le CCAS, les coordonnateurs PRE et CEL, l'Education Nationale, le bailleur social et l'ADDAP. Les actions correspondent aux priorités et aux objectifs des thématiques de ces politiques d'accompagnement social et pour la cohésion sociale. Les priorités thématiques du CUCS sont globalement déclinées sur chacun des quartiers, en prenant en compte des spécificités.

■ LA ZUS-ZRU DE LA LEQUE-AIGUES DOUCES

- Éléments de situation

A proximité immédiate du centre ville, ce quartier regroupe 1100 logements, dont 774 logements sociaux, et près de 3000 habitants. Depuis les années 1990, ce quartier connaît une évolution significative vers une plus grande mixité urbaine. Le parc social le plus ancien, sans confort (anciennes cités ouvrières), a été résorbé et remplacé par des programmes mixant réhabilitation, démolition, reconstruction d'habitat diversifié. Ce programme reste à poursuivre.

Le parc social a été réhabilité (554 logements) entre 1992 et 2002, principalement aux Aigues Douces (496 logements OPAC) qui a fait l'objet d'une profonde transformation, 200 logements démolis (écrêtement des tours), reconstruction de 34 logements, remaniement des espaces extérieurs. La cité de la Lèque (166 logements OPAC) a bénéficié d'améliorations (Plan Patrimoine).

La requalification de l'espace public a permis de structurer les domanialités, de désenclaver le quartier. L'implantation d'équipements culturels (médiathèque, théâtre), d'une maison de retraite, le traitement paysager du front de mer et l'aménagement de locaux pour accueillir une dizaine de petites entreprises ont permis de revaloriser ce secteur de la ville, d'y maintenir une mixité de fonctions avec des activités économiques et des services à la population..

Cependant, la situation sociale des deux parcs sociaux de l'OPAC (Aigues Douces et la Lèque) montre des signes de dégradation. La politique d'attribution du bailleur à la fin des années 1990 sur les cités a généré d'importantes difficultés (conflits interethniques, aggravation de l'échec scolaire, sentiment d'insécurité. Depuis 1996, 92% des nouveaux ménages des Aigues Douces ont un revenu inférieur à 60% du plafond HLM. Il y a 35% de demandeurs d'emploi et 37% chez les jeunes (source ANPE).

- Les principaux acteurs locaux du quartier :

- Le centre social MENOT, avec des locaux exclusivement situés aux Aigues Douces.
- Le groupe scolaire Victor Hugo et le collège Mistral, classés ambition Ambition Réussite.
- Le bailleur social OPAC, avec l'antenne locale de gestion située aux Aigues Douces
- L'ADDAP (équipe de prévention spécialisée)

- La Médiathèque au fort impact sur le quartier
- L'association locale d'habitants (association de locataires)
- **Projets d'actions plus spécifiques au quartier**
- * **Habitat Cadre de Vie :**
 - Etude du positionnement du quartier dans le cadre d'une valorisation de la zone littorale vers les loisirs balnéaires.
 - Action de réhabilitation à la cité OPAC de la Lèque
 - Poursuite de la diversification de l'habitat
 - Aménagement d'espaces publics de proximité (abords de la tour de la lèque , nouvelle entrée de l'école maternelle ...)
 - Traitement de la promenade du littoral
 - Réhabilitation du centre d'arts plastiques
 - Mise en place de la gestion urbaine et sociale de proximité avec le bailleur (OPAC), de la prévention des impayés, de la charte des attributions.
- * **Accès à l'emploi, développement économique**
 - Développement de l'offre de locaux pour des petites et très petites entreprises.
 - Partenariat renforcé et coordonné avec les acteurs de l'emploi pour l'accompagnement de publics, notamment les jeunes et pour la mise en œuvre de mesures.
 - Accueil Petite enfance et enfance à développer.
- * **Réussite éducative et accès à la culture :**
 - Poursuite des actions (accompagnement à la scolarité, accès des jeunes aux activités éducatives et de loisirs, lien avec les familles, soutien parental) en renforçant les partenariats et les actions pour le public féminin et pour les jeunes au quartier de la Lèque.
 - Problématique de la prise en compte du public jeune et de leurs familles de culture gitane.
- * **La Santé:**
 - Actions d'éducation à la santé en partenariat avec le CCAS, vers un public de mères et de femmes en insertion.

- * L'accompagnement social, l'accès aux droits :
 - Poursuivre l'action avec une articulation renforcée avec les acteurs sociaux, le bailleur pour améliorer les interventions au bénéfice des populations.
 - Accent sur le public de mères de familles et de femmes d'origine étrangère en risque d'isolement.

- * La Prévention de la délinquance - la citoyenneté :
 - Intervention à renforcer vers le public enfants, adolescents et jeunes de la cité de la Lèque.
 - Mise en place de l'action « Tranquillité dans les quartiers » (bailleurs, Police, Justice, Commune)

■ LA ZUS-ZRU DES COMTES

- Eléments de situation

Son périmètre plus limité comprend essentiellement la cité LOGIREM des Comtes (500 logements sociaux), un foyer Sonacotra (180 chambres) et une copropriété fragile de 58 logements dont les occupants ont des revenus modestes. Dans la partie sud, un secteur d'habitat précaire a été résorbé. A proximité de la cité des Comtes, hors ZUS, sont implantés 120 logements sociaux de l'OPAC, et plus loin une autre résidence SONACOTRA de 220 chambres..

La cité des Comtes est engagée depuis le début des années 1990 dans un processus de réhabilitation aujourd'hui en voie d'achèvement. Il a inclus la démolition de 120 logements, la requalification des espaces extérieurs et l'ouverture d'un espace socioculturel de proximité. Le bailleur accompagne cette réhabilitation par un effort d'amélioration de gestion et une politique d'attribution suivie et concertée.

L'action de la commune sur ses espaces (retraitement de l'entrée de la ville) contribue à revaloriser ce quartier en lui permettant de conforter les activités commerciales de proximité.

Des petits programmes privés de logements locatifs et en accession sont favorisés pour terminer la recomposition urbaine.

La population du parc social et du quartier, se caractérise par un vieillissement plus marqué que sur le reste de la ville (36% des ménages sont des retraités) et par la situation précaire des familles (72% ont des revenus inférieurs à 60% du plafond HLM). Le taux de chômage (ANPE) atteint 39% et celui des jeunes 30%.

- **Les principaux acteurs locaux :**

- Le centre social TICHADOU est réparti en quatre espaces : trois à la cité des Comtes (espace polyvalent d'accueil social et d'activités, locale jeune pour des activités physiques, espace culturel autour du livre) et le centre social à côté de l'école maternelle et la halte garderie municipale. Il accueille notamment le CLSH petite enfance.
- L'école maternelle, l'école Romain Rolland, le collège Paul Eluard
- Le bailleur social LOGIREM avec une antenne de proximité pour la gestion
- L'ADDAP
- L'association des locataires.

- **Projets d'actions plus spécifiques au quartier:**

- * **Habitat - Cadre de Vie**

- Achèvement de la porte des Comtes
- Suivi de la copropriété « Lou Mistraou »
- Accompagnement de la requalification du parc privé : soutien à un programme coopératif d'accession à la propriété
- Parc urbain des Comtes
- Prise en compte du vieillissement de la population : accompagnement des résidents immigrés des deux foyers ; adaptation de logements.
- Renforcement de la gestion de proximité avec le bailleur LOGIREM, de la prévention des impayés ; charte des attributions.
- Amélioration du confort des appartements de la cité LOGIREM (menuiseries ...)

- * Accès à l'emploi, développement économique
 - Maintien de l'activité de proximité existante (mesures d'accompagnement directes/FISAC ... et indirectes/retraitement urbain ...)
 - Partenariat renforcé et coordonné avec les acteurs de l'emploi
 - Renforcement de l'accueil Petite enfance et enfance.

- * Réussite éducative et accès à la culture
 - Développement des actions : accompagnement à la scolarité, accès des jeunes dont les filles aux activités éducatives et de loisirs, lien avec les familles et soutien parental, renforcement des partenariats.

- * Santé
 - Développement des actions concernant un public vieillissant dont les vieux travailleurs immigrés en foyer ; actions d'éducation à la santé vers les familles.

- * Accompagnement social, accès aux droits
 - Poursuivre l'action avec un partenariat à conforter
 - Aide au public d'origine immigrée (hommes et femmes)

- * Prévention de la délinquance, citoyenneté
 - Prise en compte du public adolescent et jeune dans les différents champs : éducation à la citoyenneté (élèves médiateurs), prévention des conduites à risques (santé - route)

■ LA ZUS DES AMARANTES

- Éléments de situation

Cette ZUS de 347 logements et 1200 habitants est située à 2 km du centre ville. Elle est coupée de la ville par la RN 568. Il s'agit d'une copropriété qui regroupait 94 copropriétaires et 240 logements locatifs sociaux gérés par DOMICIL. La situation critique de la copropriété, la dégradation du bâti et les difficultés sociales ont conduit à la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde pour permettre la réalisation d'un programme global de requalification.

Il est aujourd'hui en voie d'achèvement. Il a permis la recomposition urbaine avec la démolition de 76 logements, la réhabilitation du parc social, l'amélioration du traitement de l'espace public et collectif, la dédensification, la stabilisation de la valeur du parc privé, le confortement de la vie sociale sur le quartier, l'affirmation du centre social et de la présence de la ville.

La présence de familles nombreuses, pour la plupart d'origine immigrée, de ménages dans le parc social en situation sociale difficile, (90% ont des revenus inférieurs à 60% du plafond HLM), et la proportion d'enfants et de jeunes, la plus élevée de la ville (32% moins de 20 ans), nécessitent une attention particulière. Le taux de chômage est de 36% (celui des jeunes n'est pas identifié en 2004, mais il doit dépasser les 40%, d'après la Mission Locale).

Sur ce quartier à la réhabilitation quasi achevée, il convient d'assurer la pérennité des efforts réalisés. En ce sens, dans cet ensemble où existe cependant une mixité sociale, l'exercice d'une vie sociale de quartier mixant les différentes populations est aussi un enjeu, de même que « l'effacement » de la RN568 et le renforcement des liaisons avec le quartier Milan Sud au Sud de la RN..

■ LE QUARTIER MILAN SUD

Face à la cité des Amarantes, et hors ZUS, ce quartier enclavé bénéficie des équipements et services présents sur celle-ci (le centre social, le groupe scolaire, les quatre commerces et un médecin). Cité d'habitat locatif social à l'origine, sur 250 logements, 178 ont été progressivement vendus à leurs occupants. Ceci conduit à prévoir pour ce groupe à la population aux revenus modestes et plutôt âgée, une action préventive de suivi. La partie locative restante est aujourd'hui gérée par LOGIREM.

- **Les principaux acteurs locaux**

- Le centre social BREL a ses locaux situés sur la place des Amarantes, lieu de vie principal du quartier avec les commerces et l'école proche. Une partie est dans un ancien local commercial propriété du bailleur.
- Le bailleur social DOMICIL : un poste d'agent de gestion est sur place.
- Le groupe scolaire Marcel Pagnol et le collège de secteur (Collège Paul Eluard).
- L'ADDAP plus particulièrement présente sur ce quartier
- L'association de jeunes (AJAMS) bien implantée sur le quartier et qui dispose d'un local mis à disposition par le bailleur
- L'association de locataires
- Les syndicats des copropriétaires (Amarantes et Milan Sud).

- **Projets d'actions plus spécifiques au quartier :**

Après un effort soutenu lié à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde, le quartier est désormais dans une phase de consolidation des acquis de la réhabilitation.

- * **Habitat et cadre de vie**

- Achèvement des aménagements de la cité des Amarantes (espaces de proximité, circulations...) ; futur accès à la RN 568
- Aménagement de la gestion de proximité amorcée avec le bailleur DOMICIL et avec le syndicat de copropriétaires ; partenariat à coordonner pour la prévention des impayés ; Charte des attributions.
- Même processus pour le quartier Milan avec veille sur l'évolution de la copropriété.
- Amélioration de la desserte en transport en commun.

- * **Accès à l'emploi, développement économique**

- Maintien de l'activité de proximité existante
- Partenariat renforcé et mieux coordonné avec les acteurs de l'emploi, notamment pour l'accompagnement du public jeune.
- Créer l'accueil enfance - petite enfance.

- * Réussite éducative, accès à la culture
 - Développement des actions d'accompagnement à la scolarité, d'accès des jeunes dont les jeunes filles aux activités éducatives et de loisirs, de lien avec les familles et de soutien parental.
 - Améliorer les partenariats avec les acteurs locaux ;
 - Cette thématique revêt une importance plus particulière dans ce quartier compte tenu de la proportion d'enfants et de jeunes et de la diversité des origines culturelles des familles.

- * Santé
 - Développer les actions d'éducation à la santé en partenariat, vers un public d'enfants et de jeunes et de parents en bonne part d'origine étrangère et/ou en difficulté socio-économique.

- * Accompagnement social, accès aux droits
 - Poursuivre l'action conduite dans un partenariat renforcé avec les acteurs locaux
 - Accent sur un public de mères de familles d'origine étrangère
- * Prévention de la délinquance, citoyenneté
 - Actions à cibler sur le public jeunes adolescents, adolescents et jeunes, en partenariat

■ LE QUARTIER TASSY EST et OUEST

• Éléments de situation

Situé de part et d'autre de l'axe principal de la ville où se situent des commerces de proximité, ce quartier regroupe le parc social le plus ancien de la ville avec 940 logements sociaux. La mise aux normes de ce parc géré par l'OPAC, n'a fait l'objet que de réhabilitations partielles qui montrent aujourd'hui leurs limites. Son adaptation à une population vieillissante est une nécessité. En effet, si les groupes Bellevue et Jean Jaurès accueillent essentiellement des familles, les autres groupes plus anciens sont largement occupés par des ménages isolés et vieillissants, aux revenus très modestes. Leur évolution future doit aussi être anticipée en terme de peuplement. Il en est de même pour le groupe Bellevue, cité de 100 logements à l'habitat adapté, avec une population de familles nombreuses d'origine tsigane et maghrébine. La municipalité pour sa part a engagé une action de réhabilitation et d'adaptation sur un parc collectif de 108 logements, qu'elle gère. Le taux de chômage (ANPE) est de 37% et celui des jeunes de 34%.

- **Les principaux acteurs locaux**

- Le centre social MANDELA est situé à Tassy Ouest au sein du quartier d'habitat social Bellevue Jean Jaurès. Il dispose d'un espace éducatif et Internet dans un logement de l'OPAC à la limite des deux entités Est Ouest et d'une ludothèque au quartier Tassy Est, près de l'école maternelle Josette REIBAUT
- L'école maternelle J. REIBAUT, le groupe scolaire Jean Jaurès (situé au quartier de la Lègue), le collège Frédéric Mistral classé Ambition Réussite.
- Le bailleur social OPAC
- Les associations de locataires des différents groupes d'habitats.

- **Projets d'actions plus spécifiques au quartier :**

- * **Habitat Cadre de Vie**

- Adaptation, amélioration du parc locatif ancien de l'OPAC
- Espaces de proximité à améliorer
- Mise en place de la gestion urbaine et sociale de proximité avec le bailleur OPAC, de la prévention des impayés, de la charte des attributions.

- * **Accès à l'emploi, développement économique**

- Maintien de l'activité de proximité existante
- Partenariat renforcé et coordonné avec les acteurs de l'emploi
- Instauration d'un accueil enfance - Petite enfance

- * **Réussite éducative, accès à la culture**

- Développement des actions d'accompagnement à la scolarité, d'accès des jeunes et notamment des jeunes filles insuffisamment présentes aux activités éducatives et de loisirs, lien avec les familles et soutien parental.
- Renforcement du partenariat d'action
- Problématique de la prise en compte du public jeune et de leurs familles de culture gitane

- * Santé
 - Développer les actions concernant un public vieillissant, et des actions d'éducation à la santé vers les familles et les jeunes..
- * Accompagnement social, accès aux droits
 - Poursuivre l'action en renforçant le partenariat avec les acteurs locaux
 - Accent sur un public de mères de familles d'origine étrangère et de femmes en risque d'isolement.
- * Prévention de la délinquance, citoyenneté
 - Intervention à renforcer vers les publics enfants, adolescents et jeunes des quartiers Bellevue et Jean Jaurès
 - Mise en place de l'action « Tranquillité dans les quartiers » (bailleur, police, justice, Commune).

■ LA GOUVERNANCE

► LE PILOTAGE

◆ Le Comité de Pilotage

Il regroupe les représentants des signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ; il est composé du Préfet, du Maire de Port-de-Bouc, du Président de la Communauté d'Agglomération, du Président du Conseil Régional, du délégué territorial de l'ACSE ou de leurs représentants. Il sera élargi à de futurs partenaires signataires. Il est présidé par le Maire et le Préfet délégué à la Cohésion Sociale et pour l'Égalité des Chances.

Il assure le pilotage politique et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la démarche :

- Il est garant de l'orientation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- Il adopte les programmes d'action et leur financement.
- Il décide du champ et des modalités de l'évaluation, et veille au respect des objectifs et des engagements.

Il se réunit au moins deux fois par an :

- Pour arrêter le programme annuel
- Pour examiner le bilan annuel du CUCS.

La préparation des réunions du Comité de Pilotage est assurée conjointement par le Sous Préfet d'arrondissement et la Direction Opérationnelle. Le secrétariat est pris en charge par l'Équipe Opérationnelle.

◆ Le Comité Technique

Le Comité de Pilotage s'appuie sur le Comité Technique. Le Comité Technique est chargé de la maîtrise d'œuvre générale du CUCS, de son animation, de sa coordination, du suivi des actions. Il prépare les réunions du Comité de Pilotage. Il réunit, autant que de besoin, les représentants techniques : la Direction Opérationnelle locale, le Délégué de l'Etat, les services de l'Etat, de la Région, du Département, de l'ACSE, de la Communauté d'Agglomération. Il associe autant que nécessaire les chargés de mission de l'équipe opérationnelle. Le secrétariat est assuré par la l'Equipe Opérationnelle.

◆ La Direction Opérationnelle du CUCS - L'Equipe Opérationnelle

L'équipe opérationnelle territoriale est placée sous l'autorité de la Direction Générale des Services. Elle met en œuvre les actions territoriales et thématiques développées sur le territoire ; elle est chargée de la coordination régulière d'ensemble, du montage des actions avec les partenaires concernés et les porteurs de projets. Elle met en œuvre l'évaluation continue du CUCS. Elle assure le secrétariat des comités techniques et des comités de pilotages.

L'équipe opérationnelle outre le Chef de Projet et un secrétariat dédié, est composée des directeurs des services de la ville en charge des thématiques et des dispositifs pris en compte dans le CUCS. Ceci permet l'articulation entre les objectifs de la Politique de la Ville et les missions des services, dans le respect de leur compétence.

Le Chef de Projet est le correspondant de l'ensemble des partenaires du CUCS.

► L'EVALUATION

L'évaluation est un enjeu et un axe prioritaire des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Elle comprend :

- Un bilan annuel faisant état de l'avancement par thématique avec des indicateurs de réalisation et de résultats. Les partenaires l'examinent en comité de pilotage.
- L'évaluation au terme de la période de 3 ans du CUCS. L'évaluation de fin de parcours permet de constater les effets produits et d'apprécier l'impact.

◆ Le dispositif d'évaluation en continu

Il conviendra de développer de nouveaux outils de connaissance partagée afin de :

- Compléter les indicateurs normalement disponibles à l'échelle de l'Ouest Etang de Berre, de la part des partenaires (CLI, ANPE, CAF, Services, Observatoires ...) et les mettre en cohérence, dans le cadre d'une fonction de veille (observatoire social).
- Construire un outil de suivi et d'évaluation des actions programmées dans le cadre du CUCS avec les partenaires et avec les opérateurs (observatoire local).
- Etablir un référentiel commun d'évaluation afin de mettre en œuvre un suivi régulier par indicateurs. Il s'agit de définir des indicateurs opérationnels pertinents.
- Etayer le bilan annuel par l'analyse qualitative de quelques actions ciblées avec l'appui possible d'une expertise cofinancée.

► MODALITES D'ENGAGEMENT

◆ CALENDRIER

Le contrat entrera en vigueur dès sa signature pour une période de trois ans (2007/2009). Il pourra être reconduit sur la base des résultats de l'évaluation qui sera réalisé à l'issue de la première période. Pour l'engagement de la programmation 2007 avec l'Etat, qui a fait connaître sa dotation, conformément à la préconisation de la circulaire du 15 septembre 2006 une programmation 2007 a été examinée par les partenaires afin d'assurer la continuité d'actions. Elles s'inscriront dans le projet de programme pluriannuel d'actions.

◆ CONVENTIONS PLURIANNUELLES

Conformément aux orientations du CUCS, il pourra être signé avec l'Etat et les partenaires concernés, une Convention-Cadre pour trois ans pour les associations et porteurs de projets proposant de mettre en œuvre des actions de caractère structurant.

◆ PROJETS D'INVESTISSEMENT

La pré-programmation des projets d'investissement pourra être présentée au Comité de Pilotage de la programmation annuelle des projets de fonctionnement au début de l'année, et elle fera ensuite l'objet d'une validation spécifique.

► CADRE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

◆ LA COMMUNE DE PORT-DE-BOUC

La commune propose de maintenir son soutien financier aux porteurs de projets au titre du CUCS à hauteur de 400 000€ par an. A cet effort s'ajoute celui correspondant à la valorisation des moyens de droit commun (aide forfaitaire, locaux, personnels, charges diverses). Elle demande à consolider l'aide des partenaires pour le financement du poste de chef de projet de l'équipe opérationnelle.

◆ L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES (ACSE)

L'ACSE s'engage à soutenir le programme du contrat urbain de Cohésion Sociale de Port-de-Bouc par :

- Une dotation de base de 200 000€ au titre du FIV
- Une dotation bonifiée en 2007 de 180 000€ au titre des crédits spécifiques « Préfet délégué pour l'Egalité des Chances » complémentaire à la dotation de base.

A ces dotations s'ajoutent :

- les crédits liés à l'intégration et à la lutte contre les discriminations (ex-crédits contractualisés du FASILD)
- les crédits dédiés aux dispositifs spécifiques tels que : VVV - adultes relais - ASV - PRE ...
- Les moyens de droit commun des services déconcentrés de l'Etat
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale qui a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ; elle s'élève à 1 051 252€ en 2007..

◆ LA REGION

1- Modalités d'intervention de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Au moment où se développent des politiques d'excellence, de compétitivité et d'attractivité, la question essentielle pour la Région P.A.C.A. est d'intégrer et d'impliquer l'ensemble de la population afin que ce développement soit plus juste et plus solidaire.

Dans ce cadre, le Conseil Régional, confortant sa position du 30 juin 2006 lors de l'adoption du Projet Régional Stratégique, a validé le 10 novembre 2006 ses grandes orientations en matière de politique de la ville, et plus particulièrement sa volonté de contractualiser avec les villes et les agglomérations sur les priorités régionales intégrant les projets CUCS et ANRU, dans un cadre permettant la mise en perspective la mise en perspective des futurs contrats d'agglomérations et du programme régional de solidarité urbaine.

En effet, tout en ne remettant pas en cause l'intervention solidaire de la Région en faveur des quartiers prioritaires, la Région a décidé de positionner davantage les enjeux de sa « politique de la ville » au niveau de l'agglomération ou de la communauté de commune, pour que cette politique de solidarité s'intègre elle-même à un projet d'ensemble et à une dynamique de développement de l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la Région va inscrire sa participation dans les enjeux suivants :

- Intervention de proximité indispensable, dans le cadre d'un projet de services à la population, décliné selon les différentes échelles territoriales, impliquant les acteurs du service public et du tissu associatif, et tenant compte de son insertion dans la ville et l'agglomération.
- Intervention sur des projets structurants et intégrés inscrits sur du long terme (politiques urbaines, politiques de l'habitat, politique de l'emploi et du développement local, transport, développement durable...);

Elle retient les priorités thématiques suivantes :

- L'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires :
 - ✓ par des services à la population plus solidaires, leviers d'une meilleure insertion dans la ville : les services publics jouent un rôle structurant et de proximité important dans une complémentarité avec le tissu associatif ; ils permettent de répondre aux besoins des populations, de favoriser leur accès aux droits. Il sera recherché une déclinaison du projet entre l'échelle de proximité, celle de la ville et de l'agglomération, une articulation entre services publics et tissu associatif local ;
 - ✓ par une action durable sur le cadre de vie au travers de la mise en place d'une gestion urbaine de proximité, visant à l'amélioration de la gestion des services et des équipements, voire leur création ou leur adaptation, et ce, dans le cadre d'une organisation optimisée des services et des acteurs. Il sera recherché la mise en place de conventions spécifiques, à partir d'une démarche intégrant diagnostic, définition d'enjeux, d'objectifs stratégiques et opérationnels, d'un programme d'actions ;
 - ✓ par une politique solidaire reposant sur la Prévention, volet intégré au CLSPD. La mission Prévention a pour objectif de prévenir la délinquance, contribuer aux politiques de sécurité, soutenir les dispositifs d'insertion des publics en grande difficulté et les associations d'aide aux victimes ; elle pourra venir en appui aux enjeux liés à la gestion urbaine de proximité. Il est demandé que les actions relevant de la prévention de la délinquance soient examinées et approuvées en CLSPD ;
 - ✓ par une politique d'amélioration de l'habitat hors ANRU, en application de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005 ;
- L'accès à l'emploi et à la formation pour tous reposant sur une dynamique de développement local ; il s'agit d'un enjeu essentiel de la Politique de la Ville. C'est un volet déterminant d'un travail à l'échelle de l'agglomération. Il s'inscrira dans le cadre des politiques volontaristes régionales (Plan Régional pour l'Emploi, programme de formation, et en particulier, Dispositif d'Appui aux Innovations Locales et aux Projets de Territoires) mais aussi de projets expérimentaux examinés dans le cadre des lignes transversales.

- L'amplification et la structuration de démarches participatives indispensables à une politique de développement durable ;
- L'ingénierie, garante de la réussite de programmes complexes (équipes opérationnelles, études, accompagnement pour les démarches de participation), et ce, dans un cadre de conditions.

Pour mettre en place ces axes d'intervention, les acteurs de la Politique de la Ville pourront également s'appuyer sur deux politiques régionales se posant comme leviers importants d'un développement social urbain équilibré : le sport et la culture, selon les critères de ces deux politiques volontaristes.

En ce qui concerne l'élaboration des projets ANRU, volet « Habitat » des futurs programmes urbains solidaires, les critères qualitatifs essentiels à la réussite des projets : l'implication des habitants, la mise en place de Maîtrises d'œuvre Urbaine et Sociale pour le relogement, la réalisation de conventions de gestion urbaine de proximité, un projet « emploi », le PLH et les enjeux d'habitat à l'échelle de l'agglomération, et ce, avec une forte articulation avec le dispositif des CUCS.

L'intervention de la Région sur les projets de rénovation urbaine portera sur la réhabilitation des logements sociaux (dans le cadre de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005), la résidentialisation, les aménagements, les équipements et l'ingénierie.

2 - Le cadre budgétaire et les modalités d'interventions de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont :

- ✚ Cofinancement non systématique en particulier dès lors qu'il s'agira de projets en reconduction et en pérennisation ;
- ✚ Orientation des financements autour des questions d'agglomération et agissant davantage sur les processus de l'exclusion sociale et urbaine ;
- ✚ Mobilisation des compétences de la Région et valorisation des financements de droit commun sur les territoires prioritaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ✚ En 2007, reconduction des crédits, en fonctionnement, du CPER 2000-2006, sur la base annuelle soit **104 000 €**, par ailleurs les crédits de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre d'éligibilité de ces politiques publiques
- ✚ **Pour les années 2008 et 2009, proposition d'un avenant pour les deux années, et ce, dans la perspective de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations.**

◆ **La CAOEB**

La Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre s'engage dans le cadre de ses compétences, à soutenir la commune de Port-de-Bouc dans la mise en œuvre du CUCS.

- Engagement dans le cadre de l'Insertion et le Développement Economique :
- Engagement dans le cadre de l'Habitat

◆ **Avenant au CUCS**

Dans un contexte où les modalités d'interventions possibles de partenaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ne sont pas connues (le Conseil Général, la CAF, les bailleurs sociaux), leur participation, à rechercher, doit pouvoir faire l'objet d'avenants respectifs.

ANNEXE / EVALUATION PAR THEMATIQUES
--

INDICATEURS DE RESULTATS*(Référence : annexe à la loi pour la Politique de la Ville et la Rénovation Urbaine (1.08.2003))***SOURCES STATISTIQUES****EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : REDUIRE LES DISPARITES TERRITORIALES ET AMELIORER L'ACCES A L'EMPLOI**

- * Evolution annuelle du taux de chômage dans l'ensemble des zones urbaines sensibles
- * Evolution du même taux pour les actifs de faible niveau de formation, et pour les jeunes actifs de moins de vingt cinq ans dans les ZUS et les agglomérations de référence.
- * Evolution annuelle du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) dans les ZUS et des demandeurs d'emploi étrangers résidant en ZUS.
- * Nombre de bénéficiaires du PLIE, de jeunes suivis par la Mission Locale

ANPE – INSEE

ANPE – INSEE

ANPE

Dispositifs

AMELIORER L'HABITAT ET L'ENVIRONNEMENT URBAIN

- * Nombre de logements sociaux réhabilités dans les ZUS
- * Nombre de conventions de gestion urbaine de proximité
- * Nombre de logements vacants et évolution (Parc social – Parc privé)
- * Taux de rotation dans le logement (Parc social)
- * Nombre d'assignations pour expulsion locative, évolution
- * Nombre de logements individuels destinés à l'habitation principale, réalisés ou acquis par des propriétaires et situés dans les ZUS.
- * Nombre d'actions ou projets soutenus par les bailleurs contribuant au développement du lien social

Bailleurs

Bailleurs – Commune

Bailleurs – INSEE

Bailleurs

Préfecture

Commune

Bailleurs– Commune

INDICATEURS

SANTE : DEVELOPPER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS

- * Ratio de praticiens médicaux et paramédicaux pour 5000 habitants (dans les ZUS et ville)
- * Ratio entre le nombre de titulaires de la couverture maladie universelle, et la population totale
- * Nombre de contrats RMI avec action santé
- * Part du budget des programmes de santé publique affectée en ZUS
- * Nombre de programmes nationaux et régionaux déclinés localement
- * Nombre et nature des actions ; public concerné ; modalités d'implication des jeunes
- * Nombre de groupes de travail (en réseau) et nombre de formations actions et d'acteurs

SOURCES STATISTIQUES

A.S.V.
 CPAM – ASV
 CLI – ASV
 DDASS
 ASV – DDASS
 ASV
 ASV

SANTE SCOLAIRE

- * Taux de réalisation des prescriptions de soins à l'issue des bilans de santé scolaire

AMELIORER LA REUSSITE SCOLAIRE

Réussite scolaire

- * Résultats aux évaluations nationales (considérés dans tous les cas à partir de l'écart aux moyennes nationales).
- * Proportion d'élèves en retard au début du cycle 3
- * Proportion d'élèves en retard à la fin du cycle 3
- * Proportion d'élèves en retard de deux ans ou plus en 6^{ème}
- * Taux d'accès de 6^{ème} en 3^{ème}
- * Devenir des élèves de 3^{ème} en fin de seconde générale et technologique
- * Devenir des élèves de 3^{ème} en fin de seconde professionnelle

Education Nationale – ASV

Education Nationale

E.N

E.N

E.N

E.N

E.N

Education Nationale

Parentalité

- * Taux de participation des parents aux élections (conseils d'établissements)
- * Nombre d'actions d'accompagnement ; public concerné

INDICATEURS DE RESULTATS

Education Nationale
E.N. et Commune

SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Sécurité

- * Nombre de crimes et délits (commis dans les zones urbaines sensibles) enregistrés par les services de police et de gendarmerie par catégorie d'infraction (statistiques « état 4001 » – coups et blessures volontaires criminels et délictuels sauf ceux suivis de mort, vols violents sans arme contre les femmes sur voie publique, destruction et dégradations de véhicules privés, cambriolages de locaux d'habitation principale, destructions et dégradations de biens publics, trafic et revente sans usage de stupéfiants, mauvais traitements et abandons d'enfants
- * Taux d'élucidation (des faits précédents)
- * Nombre d'outrages et violences à agents de la force publique (état 4001 »)
- * Nombre d'incidents scolaires signalés dans les collèges sur la base des données du système de recensement et de signalement des faits de violence
- * Exploitation de l'enquête annuelle INSEE (enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, questions relatives au sentiment de sécurité).

SOURCES STATISTIQUES

Services de police

Citoyenneté – Prévention de la Délinquance

Services de Police
Services de Police
Services de Police

- * Nombre et nature des actions d'éducation à la citoyenneté
- * Nombre et nature des actions de médiation, d'accompagnement des victimes

Services de Police et INSEE

CLSPD
CLSPD et CAF